



**VALENER INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016**



**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016

VALENER INC.		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO	
Rapport de la direction	98	Rapport de la direction	114
Rapport des auditeurs indépendants	99	Rapport des auditeurs indépendants	115
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS		ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET		ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS.....	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU	100	ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU.....	116
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX		ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX	
PROPRES	101	PROPRES	118
BILANS CONSOLIDÉS	102	BILANS CONSOLIDÉS	119
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	103	ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	120
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	104	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	121

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE VALENER INC.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire). La responsabilité de la direction du gestionnaire à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités de Valener Inc. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de Valener Inc.

La direction du gestionnaire s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction du gestionnaire. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., et par les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. aux 30 septembre 2017 et 2016 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ces audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugé nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU

La présidente et chef de la direction de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc.

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, CA

Le vice-président principal, Affaires corporatives et chef des finances de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, et agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc.

Montréal (Canada)
Le 24 novembre 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ACTIONNAIRES DE VALENER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valener Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Valener Inc. au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal (Canada)
Le 24 novembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
REVENUS		
Quote-part des résultats de Gaz Métro	69 823 \$	80 486 \$
Quote-part des résultats de Beaupré Éole	2 693	2 317
Quote-part des résultats de Beaupré Éole 4	484	192
Autres revenus liés à la convention d'administration et de soutien de gestion (note 10)	1 007	1 000
	<u>74 007</u>	<u>83 995</u>
FRAIS		
Frais généraux et d'administration	2 125	2 091
Intérêts sur la dette à long terme	1 806	1 948
Frais financiers et autres	410	795
Perte (gain) sur instruments financiers dérivés (note 11)	(762)	4 623
	<u>3 579</u>	<u>9 457</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	70 428	74 538
Impôts sur les bénéfices (note 8)	13 020	8 039
	<u>57 408 \$</u>	<u>66 499 \$</u>
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE (en dollars) (note 6)	1,37 \$	1,61 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
BÉNÉFICE NET	57 408 \$	66 499 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, après impôts sur les bénéfices	(9 828)	3 806
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole, après impôts sur les bénéfices	8 311	(3 903)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	<u>(1 517)</u>	<u>(97)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	55 891 \$	66 402 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Capital-actions (note 6)	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	Total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2016	747 455 \$	(27 409) \$	24 135 \$	744 181 \$
Bénéfice net	—	57 408	—	57 408
Autres éléments du résultat étendu	—	—	(1 517)	(1 517)
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	5 131	—	—	5 131
Dividendes aux actionnaires ordinaires	—	(43 826)	—	(43 826)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	—	(4 350)	—	(4 350)
Solde au 30 septembre 2017	<u>752 586 \$</u>	<u>(18 177) \$</u>	<u>22 618 \$</u>	<u>757 027 \$</u>
Solde au 30 septembre 2015	742 231 \$	(47 936) \$	24 232 \$	718 527 \$
Bénéfice net	—	66 499	—	66 499
Autres éléments du résultat étendu	—	—	(97)	(97)
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	5 224	—	—	5 224
Dividendes aux actionnaires ordinaires	—	(41 622)	—	(41 622)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	—	(4 350)	—	(4 350)
Solde au 30 septembre 2016	747 455 \$	(27 409) \$	24 135 \$	744 181 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	2017	2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	713 \$	1 156 \$
Montant à recevoir de Gaz Métro	232	230
Distributions à recevoir de Gaz Métro	14 948	14 067
Impôts sur les bénéfices à recevoir	—	339
Autres actifs	3	3
Total de l'actif à court terme	15 896	15 795
Actif à long terme		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation (note 4)	897 966	865 369
Impôts reportés (note 8)	—	129
Total de l'actif à long terme	897 966	865 498
TOTAL DE L'ACTIF	913 862 \$	881 293 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	289 \$	383 \$
Impôts sur les bénéfices à payer	1 260	—
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	11 274	10 431
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	1 088	1 088
Instruments financiers dérivés (note 11)	—	8 574
Total du passif à court terme	13 911	20 476
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 5)	103 759	85 225
Participation comptabilisée à la valeur de consolidation (note 4)	—	3 113
Impôts reportés (note 8)	39 165	28 298
Total du passif à long terme	142 924	116 636
TOTAL DU PASSIF	156 835	137 112
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	752 586	747 455
Déficit	(18 177)	(27 409)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 7)	22 618	24 135
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	757 027	744 181
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	913 862 \$	881 293 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

FRANÇOIS GERVAIS, CPA, CA
Administrateur

(signé)

PIERRE MONAHAN
Administrateur

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	57 408 \$	66 499 \$
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	64 907	62 129
Quote-part des résultats de Gaz Métro	(69 823)	(80 486)
Quote-part des résultats de Beaupré Éole	(2 693)	(2 317)
Quote-part des résultats de Beaupré Éole 4	(484)	(192)
Perte (gain) sur instruments financiers dérivés (note 11)	(762)	4 623
Impôts reportés (note 8)	10 160	5 505
Autres	142	138
Variation des actifs et passifs d'exploitation (note 9)	1 482	869
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	60 337	56 768
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Règlement d'instruments financiers dérivés (note 11)	(7 812)	—
Acquisition de parts dans Gaz Métro (note 4)	(29 002)	—
Acquisition de parts dans Beaupré Éole (note 4)	(133)	(287)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole 4 (note 4)	(23)	(129)
Remboursement de capital de Beaupré Éole (note 4)	—	19 600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(36 970)	19 184
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émissions de dettes à long terme	438 392	575 045
Remboursements de dettes à long terme	(420 000)	(611 000)
Dividendes aux actionnaires ordinaires	(37 852)	(35 940)
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(4 350)	(4 350)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(23 810)	(76 245)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(443)	(293)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 156	1 449
TRÉSORERIE À LA FIN	713 \$	1 156 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 9)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Valener Inc. (Valener ou la Compagnie) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Valener détient, entre autres, une participation de 29,0 % dans Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), dont les activités principales sont la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont (États-Unis) et la distribution d'électricité au Vermont. Valener détient également une participation de 49,0 % dans Beupré Éole S.E.N.C. (Beupré Éole), qui détient une participation de 50,0 % dans Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3). Valener détient aussi une participation de 49,0 % dans Beupré Éole 4 S.E.N.C. (Beupré Éole 4), qui détient une participation de 50,0 % dans Parc éolien de la Seigneurie de Beupré 4 S.E.N.C. (Parc 4). Les activités de Parcs 2 et 3 et de Parc 4 sont essentiellement l'exploitation de parcs éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beupré au Québec.

Les actions ordinaires et les actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif de série A (actions privilégiées de série A) de Valener sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles « VNR » et « VNR.PR.A », respectivement.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Valener sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis.

Valener a obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant de préparer ses états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement conformément aux PCGR des États-Unis, afin de répondre à ses obligations d'information continue au Canada.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de Valener et de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser ses états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMI), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener (la direction du gestionnaire), doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant aux bilans consolidés, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent l'évaluation des actifs à long terme, plus particulièrement l'évaluation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation, les impôts sur les bénéfices ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés.

PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

La Compagnie comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle la Compagnie comptabilise initialement le placement au coût et ensuite vient ajuster la valeur comptable en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant l'avoir de la société satellite. Valener a utilisé l'approche des distributions par nature pour la comptabilisation des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement.

La direction du gestionnaire procède périodiquement à une analyse individuelle des participations de la Compagnie dans des satellites, et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation dans Gaz Métro

Les activités de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro sont réglementées par la Régie de l'énergie. De plus, Gaz Métro exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, certaines coentreprises et certains satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes, tels que le Vermont Public Utility Commission, l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Valener est imposable sur l'ensemble de ses bénéfices, tel qu'il est déterminé par les lois fiscales en vigueur, incluant les bénéfices provenant de ses participations dans des satellites constitués en sociétés en commandite puisque le bénéfice de ces dernières est imposable auprès de leurs associés.

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Compagnie ainsi que de sa quote-part des écarts temporaires des satellites constitués en sociétés en commandite. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts reportés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts reportés sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront. La contrepartie des impôts reportés relatifs aux activités des satellites assujetties à la réglementation des tarifs est reflétée dans leur participation.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Compagnie devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations sont établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

COÛTS DE TRANSACTION

La Compagnie engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt ou lors d'une émission d'actions. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le capital-actions est présenté déduction faite des frais d'émission d'actions.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Aux 30 septembre 2017 et 2016, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Consolidation

En octobre 2016, Valener a adopté de façon rétroactive l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette norme modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. L'application de l'ASU 2015-02 n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés de Valener.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Instruments financiers

En janvier 2016, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments-Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette norme modifie certaines exigences sur le plan de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation requise reliées aux instruments financiers. Ces directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Valener examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Flux de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette norme a pour objectif de réduire les différentes pratiques de présentation à l'état consolidé des flux de trésorerie pour huit transactions spécifiques. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Valener examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-16, *Income Taxes (Topic 740): Intra-Entity Transfers of Assets Other than Inventory*. Cette norme modifie les directives concernant la comptabilisation des impôts exigibles lors des transferts d'actifs entre entités autres que les stocks. Les conséquences fiscales devront, en vertu de ces nouvelles directives, être constatées lorsque le transfert de l'actif aura eu lieu. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Valener ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

4. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	Taux de participation	2017	2016
Participation dans Gaz Métro (a)	29,0 %	887 773 \$	858 447 \$
Participation dans Beaupré Éole (b)	49,0 %	4 405	—
Participation dans Beaupré Éole 4 (c)	49,0 %	5 788	6 922
		897 966 \$	865 369 \$

(a) Au cours de l'exercice 2017, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, 1 318 291 parts de Gaz Métro pour une contrepartie en espèces de 29 002 \$. La participation dans Gaz Métro comprend un écart d'acquisition totalisant 345 757 \$ au 30 septembre 2017 (349 824 \$ au 30 septembre 2016).

(b) Au cours de l'exercice 2017, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole, 133 032 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie en espèces de 133 \$ (286 543 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 287 \$ au cours de l'exercice 2016).

En mai 2016, Parcs 2 et 3 a procédé au refinancement de sa dette à long terme, ce qui lui a permis de verser une distribution sous forme de remboursement de capital de 80 000 \$ à ses associés. Valener a reçu sa quote-part de cette distribution, soit un montant de 19 600 \$. Le solde du placement dans Beaupré Éole, devenu créancier à la suite de cette distribution et de distributions subséquentes, a été reclassé dans le passif à long terme au 30 septembre 2016.

- (c) Au cours de l'exercice 2017, Valener a souscrit, à hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole 4, 23 210 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie en espèces de 23 \$ (128 918 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 129 \$ au cours de l'exercice 2016).

5. DETTE À LONG TERME

	Montant maximum autorisé	Échéance	2017	2016
Facilité de crédit	200 000 \$	2022	103 759 \$	85 225 \$

En mars 2017, Valener a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'en mars 2022. Cette facilité de crédit est garantie par les parts de Gaz Métro et les actions de Valener Éole détenues par Valener et porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel, majorés selon les modalités de cette facilité de crédit. Le taux d'intérêt effectif pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 est de 2,18 % (1,74 % en 2016). Compte tenu des montants empruntés et des lettres de crédit émises, la facilité de crédit inutilisée au 30 septembre 2017 est de 95 167 \$ (113 667 \$ au 30 septembre 2016).

Le montant emprunté de la facilité de crédit au 30 septembre 2017 est présenté déduction faite des frais de financement de 426 \$ (568 \$ au 30 septembre 2016). L'amortissement des frais de financement reportés est de 142 \$ pour l'exercice 2017 (142 \$ pour l'exercice 2016).

La dette à long terme de la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Entre autres, sur la base de ses états financiers non consolidés, la Compagnie doit respecter un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 fois et un ratio de dette à long terme sur le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration de moins de 4,25 fois. Le ratio de couverture des intérêts est obtenu en faisant le rapport entre (i) le total des distributions et dividendes reçus réduit des frais généraux et d'administration et (ii) le total des intérêts sur la dette à long terme. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, ces ratios étaient de 29,32 fois (30,54 fois pour 2016) et de 1,72 fois (1,20 fois pour 2016), respectivement. La Compagnie respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit aux 30 septembre 2017 et 2016.

6. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Compagnie comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et 10 000 000 d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, incluant jusqu'à 4 000 000 d'actions privilégiées de série A et 4 000 000 d'actions privilégiées de série B.

DÉCLARÉ

	2017	2016
38 877 164 d'actions ordinaires (38 633 657 au 30 septembre 2016)	655 106 \$	649 975 \$
4 000 000 d'actions privilégiées de série A	97 480	97 480
	752 586 \$	747 455 \$

Actions ordinaires

La Compagnie offre à ses actionnaires un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) en vertu duquel ils peuvent choisir de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de Valener. Les actions de Valener ainsi achetées peuvent, au gré de Valener,

être des actions nouvellement émises ou être acquises sur le marché libre. Si les actions de Valener devant être achetées aux termes du RRD sont des actions nouvellement émises, le prix de ces actions correspond au cours moyen pondéré des actions de Valener à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende sur les actions de Valener (cours moyen pondéré) et peut refléter, au gré de Valener, un escompte pouvant atteindre 5 %. Si les actions sont achetées sur le marché libre par l'entremise de la TSX, l'agent des transferts achète les actions en question durant une période de dix jours ouvrables à compter de la date de versement du dividende.

Aucuns frais de courtage ni frais d'administration ne sont payables par les actionnaires à l'égard des achats ou des retraits d'actions de Valener aux termes du RRD, et tous les frais liés à l'administration du RRD sont pris en charge par Valener.

Au cours de l'exercice 2017, dans le cadre du RRD, 243 507 actions ordinaires ont été émises (273 688 pour l'exercice 2016) pour un montant total de 5 131 \$ (5 224 \$ pour l'exercice 2016).

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de série A donnaient droit à des dividendes cumulatifs de 1,0875 \$ par action par année, soit un rendement de 4,35 % par année, payables trimestriellement, pour la période initiale prenant fin le 15 octobre 2017. Le taux de rendement du dividende a été rajusté le 15 octobre 2017, et sera rajusté tous les cinq ans par la suite pour qu'il corresponde au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,81 %. Depuis le 15 octobre 2017, les actions privilégiées de série A donnent droit à des dividendes cumulatifs de 1,155 \$ par action par année, payables trimestriellement, soit un rendement de 4,62 % par année pour la période prenant fin le 15 octobre 2022.

Selon les modalités des actions privilégiées de série A, la Compagnie pouvait racheter, le 15 octobre 2017, les actions privilégiées de série A à un prix de 25,00 \$ par action. Comme approuvé par son conseil d'administration le 8 août 2017, Valener n'a pas exercé son option de rachat le 15 octobre 2017. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série A à compter du 15 octobre 2022 et, par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à un prix de 25,00 \$ par action, conformément à leurs modalités.

Les modalités ayant trait aux actions privilégiées de série A prévoient une option permettant aux détenteurs de celles-ci de convertir leurs actions privilégiées de série A en actions privilégiées de série B le 15 octobre 2017 et, par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à raison d'une action privilégiée de série B pour chaque action privilégiée de série A convertie à condition que, à la suite de la conversion, au moins 1 000 000 d'actions de série B soient en circulation. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auraient le droit de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à un taux variable annuel égal au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,81 %. Les actions privilégiées de série B seraient rachetables au gré de la Compagnie à un prix de 25,00 \$ à compter du 15 octobre 2027 et, par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, et à un prix de 25,50 \$ à toute date qui n'est pas une date de conversion après le 15 octobre 2027.

Le 15 octobre 2017, le nombre d'actions privilégiées de série A remises aux fins de conversion étant inférieur au seuil de 1 000 000 fixé pour donner effet à la conversion, aucune action privilégiée de série A de Valener n'a été convertie en actions privilégiées de série B.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

	2017	2016
Bénéfice net	57 408 \$	66 499 \$
Moins :		
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	4 350	4 350
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	53 058 \$	62 149 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation (en milliers)	38 773	38 528
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	1,37 \$	1,61 \$

7. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu s'établissent comme suit :

	Quotes-parts des autres éléments du résultat étendu		
	Gaz Métro	Beaupré Éole	Total
Solde au 30 septembre 2016	36 919 \$	(12 784) \$	24 135 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(12 495)	9 045	(3 450)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	1 535	2 262	3 797
	(10 960)	11 307	347
Impôts sur les bénéfices	1 132	(2 996)	(1 864)
	(9 828)	8 311	(1 517)
Solde au 30 septembre 2017	27 091 \$	(4 473) \$	22 618 \$

	Quotes-parts des autres éléments du résultat étendu		
	Gaz Métro	Beaupré Éole	Total
Solde au 30 septembre 2015	33 113 \$	(8 881) \$	24 232 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(8 948)	(7 499)	(16 447)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	11 426	2 159	13 585
	2 478	(5 340)	(2 862)
Impôts sur les bénéfices	1 328	1 437	2 765
	3 806	(3 903)	(97)
Solde au 30 septembre 2016	36 919 \$	(12 784) \$	24 135 \$

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2017	2016
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	70 428 \$	74 538 \$
Impôts exigibles	2 860	2 534
Impôts reportés	10 160	5 505
Impôts sur les bénéfices	13 020 \$	8 039 \$

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	70 428 \$	74 538 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,8 %	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	18 875	20 051
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Impôts reportés se rapportant aux activités à tarifs réglementés	1 495	(4 964)
Impôts sur les bénéfices de sociétés par actions détenues par une société satellite	(9 924)	(8 681)
Impôts reportés reliés à l'écart externe sur la participation dans un satellite	3 446	2 524
Effet net des éléments non imposables et autres	(872)	(891)
Impôts sur les bénéfices	13 020 \$	8 039 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	18,5 %	10,8 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Participation dans Gaz Métro	(26 477) \$	(24 852) \$
Participation dans Beaupré Éole	(24 321)	(14 999)
Participation dans Beaupré Éole 4	(4 161)	(1 244)
Pertes autres qu'en capital	16 023	10 759
Instruments financiers dérivés	—	2 307
Autres	(229)	(140)
Passif d'impôts reportés net	(39 165) \$	(28 169) \$

Au 30 septembre 2017, une provision pour moins-value de 4 561 \$ (6 064 \$ au 30 septembre 2016) a été comptabilisée à l'égard des actifs d'impôts reportés liés aux reports prospectifs des pertes en capital des instruments financiers d'un satellite dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Les pertes autres qu'en capital sont principalement composées de pertes qui ont été réalisées par les filiales de la Compagnie. Celles-ci jugent qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 60 463 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2032 et 2037, compte tenu des renversements des écarts temporaires déductibles et des revenus imposables futurs attendus.

Au 30 septembre 2017, le passif d'impôts reportés net de Valener relativement à sa participation dans Gaz Métro inclut un passif d'impôts reportés de 6 971 \$ (passif d'impôts reportés de 5 013 \$ au 30 septembre 2016) lié à l'excédent de la valeur fiscale de sa participation dans Gaz Métro par rapport à la valeur comptable (l'écart temporaire externe). Les impôts reportés relatifs à l'écart temporaire externe ont été comptabilisés en partie à l'état consolidé des résultats pour une charge de 3 625 \$ (charge de 2 524 \$ pour 2016) et en partie à l'état consolidé du résultat étendu pour une économie de 1 667 \$ (économie de 877 \$ pour 2016).

9. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Variation des actifs et passifs d'exploitation :		
Montant à recevoir de Gaz Métro	(2) \$	64 \$
Fournisseurs et charges à payer	(94)	(67)
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	1 578	872
	<u>1 482 \$</u>	<u>869 \$</u>
Autres informations sur les éléments de trésorerie :		
Intérêts versés	1 265 \$	1 897 \$
Impôts versés	1 107 \$	1 680 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION

Gaz Métro et Valener ont conclu une convention d'administration et de soutien de gestion (convention d'administration), échéant en 2025, aux termes de laquelle, notamment (i) Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener certains services d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes et, dans certains cas, certains services supplémentaires, et (ii) Gaz Métro rembourse à Valener tous les frais administratifs généraux que cette dernière engage (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes), sous réserve de certaines restrictions. Dans le cadre de cette convention d'administration, Valener a facturé à Gaz Métro des frais de 1 007 \$ pour l'exercice 2017 (1 000 \$ pour l'exercice 2016).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie, le montant à recevoir de Gaz Métro, les distributions à recevoir de Gaz Métro, les fournisseurs et charges à payer, les dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et aux actionnaires privilégiés et la dette à long terme. La juste valeur estimative des instruments financiers non dérivés tend vers leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées puisque leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires. Tous les instruments financiers non dérivés sont classés au niveau 2 dans la hiérarchie de juste valeur, à l'exception de la trésorerie qui est classée au niveau 1. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices 2017 et 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice 2015, Valener a conclu des accords de crédit croisé d'une valeur nominale totale de 44 757 \$, ayant une date de résiliation anticipée obligatoire fixée en octobre 2016, dans le but de couvrir le risque de fluctuation des taux d'intérêt pour l'émission d'une dette initialement prévue. Les conditions permettant d'appliquer la comptabilité de couverture à ces accords de crédit croisé n'ayant pas été réunies, les variations de juste valeur ont donc été comptabilisées aux résultats. Ces accords de crédit croisé ont été réglés en octobre 2016 pour un montant de 7 812 \$. Un gain de 762 \$ découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2017 (perte de 4 623 \$ pour l'exercice 2016). Au 30 septembre 2016, la juste valeur de ces accords de crédit croisé était évaluée selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

12. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Les stratégies, les politiques et les contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Valener relativement à ses instruments financiers soient conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de Valener et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par son conseil d'administration et mises en application par la direction du gestionnaire.

RISQUE DE MARCHÉ

Valener est exposée à un risque de marché lié au taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme, qui porte intérêt à des taux variables. La Compagnie cherche à maintenir une structure de capital appropriée afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie aux instruments financiers ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé. La contrepartie principale aux instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé est Gaz Métro. Dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la baisse sur le bénéfice net consolidé de 725 \$ tandis qu'une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact à la hausse sur le bénéfice net consolidé de 740 \$.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que Valener ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Valener gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et d'une facilité de crédit suffisante pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. La facilité de crédit engagée ainsi que l'accès aux marchés des capitaux permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Valener d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions acceptables, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers ou de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Valener pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Valener.

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par la Compagnie des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 24 novembre 2017, date de publication des états financiers consolidés.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le 24 novembre 2017, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,29 \$ par action ordinaire, pour le trimestre clos le 31 décembre 2017, payable le 15 janvier 2018 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2017.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE AUX ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉS

Le 24 novembre 2017, le conseil d'administration a également déclaré un dividende de 0,28875 \$ par action privilégiée de série A, pour la période du 17 octobre 2017 au 15 janvier 2018, payable le 15 janvier 2018 aux actionnaires privilégiés inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 8 janvier 2018.

14. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMI), en sa qualité de commandité de Gaz Métro. La responsabilité de la direction de GMI à cet égard inclut la sélection des méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités à tarifs réglementés de Gaz Métro. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de GMI.

La direction de GMI s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration de GMI assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de GMI. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les états financiers consolidés de Gaz Métro aux 30 septembre 2017 et 2016 et pour les exercices clos à ces dates ont été audités par KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, selon les normes canadiennes d'audit. Ces audits ont comporté l'application de sondages et autres procédures qu'elle a jugé nécessaires dans les circonstances. Son opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

(signé)

SOPHIE BROCHU
La présidente et chef de la direction
de GMI, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

(signé)

PIERRE DESPARS, FCPA, CA
Le vice-président principal,
Affaires corporatives et chef des finances
de GMI, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

Montréal (Canada)
Le 23 novembre 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2017 et au 30 septembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

(signé)

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal (Canada)
Le 23 novembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

	2017	2016
REVENUS	2 526 645 \$	2 587 029 \$
COÛTS DIRECTS	1 528 563	1 605 075
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	998 082	981 954
FRAIS		
Exploitation et entretien	509 530	477 050
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 5)	—	(79 287)
Dépréciation d'actifs à long terme (note 8)	—	26 545
Amortissements (notes 5, 8 et 9)	228 138	231 927
Intérêts sur la dette à long terme	129 697	129 616
Frais financiers et autres	(265)	(930)
Gain sur réévaluation de CDH à la suite de l'acquisition (note 4)	(12 475)	—
	854 625	784 921
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	143 457	197 033
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	129 428	124 303
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	272 885	321 336
Impôts sur les bénéfices (note 20)	52 506	41 560
BÉNÉFICE NET	220 379 \$	279 776 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	240 750 \$	277 519 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(20 371)	2 257
	220 379 \$	279 776 \$
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS (en dollars)	1,42 \$	1,66 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DE PARTS DE BASE ET DILUÉ EN CIRCULATION (en milliers)	169 542	167 251

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
BÉNÉFICE NET	220 379 \$	279 776 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers	(78 249)	(25 982)
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	37 287	13 181
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, après impôts sur les bénéfices	1 814	(3 998)
Variation de la situation de capitalisation des régimes au titre des avantages sociaux futurs (note 19)	4 027	33 650
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation, après impôts sur les bénéfices	22 919	(8 562)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	<u>(12 202)</u>	<u>8 289</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>208 177 \$</u>	<u>288 065 \$</u>
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
Associés	216 985 \$	290 962 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	<u>(8 808)</u>	<u>(2 897)</u>
	<u>208 177 \$</u>	<u>288 065 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	Attribuable aux associés			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	Capital	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)			Total
Solde au 30 septembre 2016	1 751 825 \$	(22 032) \$	44 397 \$	1 774 190 \$	36 150 \$	1 810 340 \$
Bénéfice net (perte nette)	—	240 750	—	240 750	(20 371)	220 379
Autres éléments du résultat étendu	—	—	(23 765)	(23 765)	11 563	(12 202)
Apports de capital (note 16)	100 000	—	—	100 000	39 667	139 667
Distributions	—	(198 365)	—	(198 365)	(8 663)	(207 028)
Solde au 30 septembre 2017	1 851 825 \$	20 353 \$	20 632 \$	1 892 810 \$	58 346 \$	1 951 156 \$
Solde au 30 septembre 2015	1 751 825 \$	(105 540) \$	30 954 \$	1 677 239 \$	50 997 \$	1 728 236 \$
Bénéfice net	—	277 519	—	277 519	2 257	279 776
Autres éléments du résultat étendu	—	—	13 443	13 443	(5 154)	8 289
Apports de capital	—	—	—	—	14 584	14 584
Remboursement de capital	—	—	—	—	(19 600)	(19 600)
Distributions	—	(194 011)	—	(194 011)	(6 934)	(200 945)
Solde au 30 septembre 2016	1 751 825 \$	(22 032) \$	44 397 \$	1 774 190 \$	36 150 \$	1 810 340 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100 681 \$	51 952 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	30 879	31 959
Clients et autres débiteurs (note 6)	192 486	193 586
Actifs réglementaires (note 5)	202 376	212 010
Impôts sur les bénéfices à recevoir	2 654	1 859
Stocks (note 7)	96 885	120 637
Frais payés d'avance	15 809	13 940
Instruments financiers dérivés (note 23)	5 065	1 614
Autres éléments d'actif à court terme	1 688	2 963
Total de l'actif à court terme	<u>648 523</u>	<u>630 520</u>
Actif à long terme		
Propriétés, aménagements et équipements (note 8)	4 253 750	4 080 444
Trésorerie soumise à des restrictions	37 187	37 387
Actifs incorporels (note 9)	417 805	450 224
Actifs réglementaires (note 5)	542 090	637 949
Placements (note 10)	1 207 732	1 187 119
Écarts d'acquisition (note 12)	409 371	398 729
Instruments financiers dérivés (note 23)	8 856	647
Autres éléments d'actif à long terme	2 809	2 594
Total de l'actif à long terme	<u>6 879 600</u>	<u>6 795 093</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>7 528 123 \$</u>	<u>7 425 613 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	5 361 \$	6 582 \$
Emprunts bancaires (note 13)	43 818	15 808
Fournisseurs et charges à payer	372 395	378 929
Passifs réglementaires (note 5)	99 445	160 040
Impôts sur les bénéfices à payer	484	1 787
Distributions à payer	51 539	48 503
Instruments financiers dérivés (note 23)	11 498	375
Échéances courantes de la dette à long terme (note 14)	13 069	10 133
Total du passif à court terme	<u>597 609</u>	<u>622 157</u>
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 14)	3 463 278	3 464 384
Passifs réglementaires (note 5)	381 839	320 236
Impôts reportés (note 20)	532 157	511 608
Instruments financiers dérivés (note 23)	55 396	1 466
Autres éléments du passif à long terme (note 15)	546 688	695 422
Total du passif à long terme	<u>4 979 358</u>	<u>4 993 116</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>5 576 967</u>	<u>5 615 273</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital (note 16)	1 851 825	1 751 825
Bénéfices non répartis (déficit)	20 353	(22 032)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	20 632	44 397
	<u>1 892 810</u>	<u>1 774 190</u>
Participations ne donnant pas le contrôle	58 346	36 150
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<u>1 951 156</u>	<u>1 810 340</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<u>7 528 123 \$</u>	<u>7 425 613 \$</u>

Engagements et garanties (note 25)

Éventualités (note 26)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc. en sa qualité de commandité

(signé)

SOPHIE BROCHU

Administratrice

(signé)

PIERRE MONAHAN

Administrateur

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	220 379 \$	279 776 \$
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Distributions reçues des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	102 258	112 153
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 8)	191 867	177 002
Amortissement des actifs et passifs réglementaires, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 5, 9 et 14)	135 392	150 496
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(129 428)	(124 303)
Impôts reportés (note 20)	49 053	38 030
Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs (note 5)	—	(79 287)
Dépréciation d'actifs à long terme (note 8)	—	26 545
Gain sur réévaluation de CDH à la suite de l'acquisition (note 4)	(12 475)	—
Variation des actifs et passifs réglementaires reliés au coût de l'énergie	(24 182)	12 930
Variation des autres actifs et passifs réglementaires	4 411	(91 712)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation (note 18)	12 678	18 495
Autres	9 889	9 821
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	559 842	529 946
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	(385)	(6 745)
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(503 371)	(521 387)
Dispositions de propriétés, aménagements et équipements (note 22)	45 156	1 364
Acquisitions d'actifs incorporels (note 9)	(69 818)	(169 903)
Acquisitions d'unités de fonds de placement	(200 396)	(353 165)
Dispositions d'unités de fonds de placement	195 181	349 540
Acquisitions de participations comptabilisées à la valeur de consolidation et autres placements	(5 329)	(54 096)
Acquisitions de filiales (note 4)	(42 668)	—
Remboursement de capital d'une coentreprise (note 10)	—	40 000
Autres	7 983	(1 972)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(573 647)	(716 364)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation du découvert bancaire	(1 221)	161
Variation des emprunts bancaires	32 853	(13 266)
Augmentation des crédits à terme	2 617 670	2 499 037
Remboursements des crédits à terme	(2 814 909)	(2 347 616)
Émissions d'autres dettes à long terme	503 203	254 123
Frais d'émission de dettes à long terme	(3 738)	(2 008)
Remboursements d'autres dettes à long terme	(202 517)	(10 335)
Règlements d'instruments financiers dérivés	—	(9 044)
Apports de capital	139 667	14 584
Remboursement de capital (note 10)	—	(19 600)
Distributions	(203 992)	(197 236)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	67 016	168 800
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 482)	(1 563)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48 729	(19 181)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT ⁽¹⁾	51 952	71 133
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN ⁽¹⁾	100 681 \$	51 952 \$

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est composé de 97 548 \$ d'encaisse et de 3 133 \$ de placements temporaires au 30 septembre 2017, comparativement à 50 963 \$ et 989 \$, respectivement, au 30 septembre 2016.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro -daQ). Gaz Métro est aussi distributeur d'énergie au Vermont aux États-Unis (Vermont), par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont, et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, d'entreprises sous contrôle conjoint (coentreprises) et d'entreprises sur lesquelles Gaz Métro exerce une influence notable (satellites), dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel. Gaz Métro est également engagée dans des activités non réglementées de développement et d'exploitation de projets énergétiques tels que la production d'énergie éolienne et solaire et l'utilisation du gaz naturel liquéfié et comprimé comme carburant ou produit énergétique. Le contexte réglementaire de Gaz Métro, incluant celui de certaines de ses filiales, de ses coentreprises et de ses satellites, ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés, sont décrits à la note 5.

2. MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis.

Gaz Métro a choisi d'utiliser les PCGR des États-Unis afin d'adopter la stratégie préconisée par ses associés, Gaz Métro inc. (GMI) et Valener Inc. (Valener), qui ont tous les deux obtenu des dispenses de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces dispenses permettent à GMI et à Valener de préparer leurs états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices 2016 à 2018 inclusivement, conformément aux PCGR des États-Unis, afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Gaz Métro, de toutes ses filiales et de ceux d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est le principal bénéficiaire. Lors de la signature d'une entente contractuelle, la Société procède à une analyse afin d'évaluer si elle détient des EDDV. Le principal bénéficiaire a le pouvoir de diriger et contrôler les activités ayant le plus d'influence sur la performance d'une entité ainsi que l'obligation d'absorber les pertes ou de recevoir les bénéfices de l'entité. Gaz Métro utilise la méthode de la liquidation hypothétique à la valeur comptable (LHVC) pour comptabiliser sa participation dans la filiale GMP VT Solar LLC (GMP Solar), détenue en partenariat avec un investisseur. Cette méthode est utilisée puisque GMP Solar est une société à responsabilité limitée et que l'entente entre ses deux associés précise que les droits de liquidation et les priorités de distributions ne correspondent pas aux pourcentages de participation. Pour cette participation, le fait d'utiliser le pourcentage de détention aux fins de l'allocation des résultats nets de l'entité détenue aux associés ne permet pas de représenter les avantages économiques que chacun de ceux-ci recevra à l'extérieur de la structure. La méthode de la LHVC est une méthode axée sur le bilan qui permet de considérer le montant que chaque associé recevrait ou paierait si GMP Solar liquidait tous ses actifs et réglait tous ses passifs à la valeur comptable et distribuait le produit de cette liquidation aux associés selon les priorités définies par l'entente. Cette méthode tient compte également des considérations fiscales créées pour chacun des associés. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Les participations dans des coentreprises et des satellites sont comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation. La méthode de la valeur de consolidation est une méthode de comptabilisation selon laquelle le placement est comptabilisé initialement au coût et la valeur comptable est ensuite ajustée en enregistrant la quote-part des résultats et la quote-part des opérations affectant les capitaux propres de la coentreprise ou du satellite. L'approche des distributions par nature est utilisée pour la présentation à l'état consolidé des flux de trésorerie des distributions reçues de ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Selon cette approche, les distributions qui sont générées par les activités d'exploitation sont présentées dans les activités d'exploitation alors que les distributions qui représentent un remboursement de capital sont présentées dans les activités d'investissement. Dans le cas où le solde d'une participation dans une coentreprise ou un satellite est créditeur, le placement est présenté dans les autres éléments du passif à long terme.

Les quotes-parts dans des actifs sous contrôle conjoint sont comptabilisées au prorata, selon le taux de participation. La quote-part des actifs est incluse aux bilans consolidés et la quote-part des frais est incluse à l'état consolidé des résultats. La Société est responsable de sa quote-part du financement.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des coentreprises et des satellites et, lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL

Gaz Métro détient une participation de 58 % dans Gaz Métro GNL S.E.C. (Gaz Métro GNL) et l'autre 42 % est détenu par Investissement Québec. L'entente de participation comprend une option d'achat pour Gaz Métro des parts détenues par Investissement Québec, pouvant être exercée à partir de la 8^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2025, à un montant qui confère à Investissement Québec un taux de rendement interne de 10 % du capital investi. Investissement Québec détient pour sa part une option de vente de ses parts pouvant être exercée à partir de la 15^e année suivant la mise en service du projet, soit en avril 2032, à un montant correspondant à 90 % de leur juste valeur marchande, dans la mesure où Gaz Métro décidait de ne pas se prévaloir de son option d'achat, laquelle ayant préséance en tout temps.

La participation d'Investissement Québec dans Gaz Métro GNL a été comptabilisée comme une participation ne donnant pas le contrôle, méthode selon laquelle l'option de vente n'a pas d'impacts sur le montant comptabilisé. Le montant auquel les unités seraient rachetées si l'option de vente d'Investissement Québec était disponible au 30 septembre 2017 est de 59 692 \$ (39 485 \$ au 30 septembre 2016).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de GMi (la direction), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant aux bilans consolidés, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des composantes des états consolidés des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés (avantages sociaux futurs), l'amortissement, les évaluations de la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les actifs et passifs réglementaires, les propriétés, aménagements et équipements ainsi que sur les actifs incorporels, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, les impôts sur les bénéfices, la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'évaluation des provisions telles que les éventualités légales.

RÉGLEMENTATION

Gaz Métro ainsi que certaines filiales exercent des activités qui sont soumises à divers organismes de réglementation dont notamment la Régie de l'énergie (Régie), l'Office national de l'énergie (ONÉ), le Vermont Public Utility Commission (VPUC), anciennement le Vermont Public Service Board (VPSB), et la Federal Energy Regulatory Commission (FERC).

Dans l'exercice de leur pouvoir, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines méthodes comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

Les actifs et passifs réglementaires (APR) découlent du processus d'établissement des tarifs des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés. Les actifs réglementaires représentent des coûts engagés que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'entremise du processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent des sommes que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs. Les montants admissibles aux reports dépendent des décisions des différents organismes de réglementation des tarifs et des normes comptables applicables aux activités à tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les APR sont recouverts ou remboursés par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature. Les APR font l'objet de suivis et

d'évaluations périodiques. Si Gaz Métro jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou aient à être remboursés dans les tarifs futurs, à la suite d'interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable des actifs ou passifs réglementaires sous-jacents serait ajustée en conséquence.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont principalement composés de bons du Trésor dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont présentés dans l'actif à court terme ou dans l'actif à long terme selon l'échéance des passifs auxquels ils sont associés.

CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé ajusté, au besoin, pour tenir compte d'une provision pour créances douteuses.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La Société n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par les organismes de réglementation, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et, en contrepartie, un actif ou passif réglementaire est créé conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles auquel elles se rapportent. Le coût des projets comprend les coûts directs et les frais généraux. Gaz Métro capitalise les intérêts engagés pendant la construction des projets liés à des activités non réglementées jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue. En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, les intérêts capitalisés sont calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante rendement liées aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. La composante intérêt est comptabilisée à titre de réduction à la rubrique Intérêts sur la dette à long terme alors que la composante liée aux capitaux propres est comptabilisée à titre de revenus dans les Frais financiers et autres. Le rendement capitalisé sur des projets liés à des activités à tarifs réglementés sera récupéré dans les tarifs futurs lors de l'amortissement des propriétés, aménagements et équipements.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et, dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait. Ces coûts éventuels de retrait, qui ne sont pas liés à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont comptabilisés en augmentation des passifs réglementaires tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 5.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les périodes d'amortissement suivantes :

Distribution	8 à 70 ans
Production	11 à 110 ans
Transport	29 à 70 ans
Entreposage	15 à 44 ans
Services énergétiques	8 à 35 ans
Installations générales	2 à 61 ans

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements est constatée, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée des coûts prévus et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques et/ou le moment où elles devraient engager des coûts pour respecter ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe et aucun passif n'a été comptabilisé.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES), de frais reliés au développement informatique et des relations clients.

Les droits d'émission de GES sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les droits d'émission de GES sont achetés dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du gouvernement du Québec et ils sont comptabilisés au rythme des émissions de GES, à la rubrique Coûts directs. Si les émissions de GES réalisées dépassaient les droits détenus, un passif représentant les droits manquants serait comptabilisé et évalué au prix en vigueur des droits d'émissions de GES en date des bilans consolidés.

Les frais reliés au développement informatique comprennent notamment les coûts engagés au stade du développement de systèmes informatiques, soit ceux relatifs à la main-d'œuvre directe, aux frais généraux et aux logiciels achetés à l'externe, ainsi que les coûts des licences et des logiciels acquis destinés à l'usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées à la rubrique Exploitation et entretien. Les frais reliés au développement informatique sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

Les relations clients et autres représentent principalement les relations clients acquises lors des regroupements d'entreprises passés. Ces actifs ont été initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 25 ans.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, tous les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres. De plus, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés dans les dépenses.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas

amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. La Société a l'option d'évaluer dans un premier temps les facteurs qualitatifs pour déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur des unités d'exploitation soit inférieure à la valeur comptable afin de conclure s'il y a lieu de soumettre l'écart d'acquisition à un test de dépréciation à deux étapes. La première étape du test consiste à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation. La juste valeur d'une unité d'exploitation est établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test est alors réalisée. À cette étape, la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable et tout excédent de cette dernière représente une perte de la valeur qui est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La juste valeur des écarts d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des sommes attribuées aux actifs et aux passifs sous-jacents.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués soit le 1^{er} avril ou le 1^{er} juillet de chaque exercice, selon l'unité d'exploitation testée.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les actifs réglementaires et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des flux de trésorerie indépendants sont générés. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état consolidé des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou est basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

De plus, si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains coûts de propriétés, aménagements et équipements et d'actifs incorporels liés aux activités à tarifs réglementés puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable de ces actifs serait ajustée en conséquence.

CONVERSION DES DEVICES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents résultant de la conversion sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution et de transport de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. Ces revenus sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients. Les sommes reçues des clients représentant des dépôts de garantie sont comptabilisées à titre de trésorerie soumise à des restrictions pour Gaz Métro -daQ et à titre de trésorerie pour VGS et GMP. En contrepartie, un passif est comptabilisé à la rubrique Fournisseurs et charges à payer ou dans les autres éléments du passif à long terme, selon l'échéance des remboursements.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent principalement des services énergétiques et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients;
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les montants sont déterminés ou déterminables; et
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contributions reçues des clients provenant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la dépense ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés.

Les filiales constituées en sociétés par actions utilisent la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts reportés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts reportés est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle la modification est entrée en vigueur. Une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire les actifs d'impôts reportés lorsque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable qu'une portion, ou que la totalité des actifs d'impôts reportés ne soit pas réalisée. La Société comptabilise l'effet d'une position fiscale incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera réalisée.

Selon des traitements réglementaires, certaines filiales détenues par Gaz Métro récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue par la *Financial Accounting Standards Board* (FASB) à l'ASC 740, intitulée *Income Taxes*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue à l'ASC 740 sont comptabilisés à titre d'APR.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD) et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite (ACR), comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie, sont offerts à la presque totalité des salariés.

Régimes de RPD et régimes d'ACR

L'obligation au titre des prestations projetées et le coût des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont établis au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles (méthode actuarielle). Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de RPD et des régimes d'ACR sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations projetées.

Les gains et les pertes actuariels nets excédents de 10 % le montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 6 et 13 ans, selon le régime. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications. Cet amortissement est inclus dans le coût net au titre des prestations projetées.

Selon les traitements réglementaires en vigueur jusqu'au 30 septembre 2016, Gaz Métro, dans le cadre de l'activité de Gaz Métro - daQ, récupérait à même les tarifs les coûts liés aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR lorsque ceux-ci étaient déboursés (méthode des déboursés). À partir du 1^{er} octobre 2016, en vertu des nouveaux traitements réglementaires approuvés par la Régie en décembre 2015, le coût de ces régimes est recouvré à même les tarifs selon la méthode actuarielle.

Ainsi, les écarts cumulés jusqu'au 30 septembre 2016, entre les coûts établis selon la méthode des déboursés et ceux établis selon la méthode actuarielle pour les régimes de RPD et les régimes d'ACR de Gaz Métro - daQ ont été comptabilisés à titre d'APR, étant donné qu'ils représentent des sommes dont le recouvrement ou le remboursement est prévu à même les tarifs futurs. Ces APR sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 20 ans à partir du 1^{er} octobre 2016.

Les soldes non amortis liés aux gains et pertes actuariels nets et aux coûts des services passés des régimes de RPD et des régimes d'ACR des entreprises ayant des activités à tarifs réglementés sont comptabilisés à titre d'actifs ou passifs réglementaires. Pour leur part, les soldes non amortis relatifs aux entreprises n'ayant pas d'activités à tarifs réglementés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les soldes non amortis pour les deux types d'activités sont ensuite amortis à l'état consolidé des résultats selon les méthodes divulguées précédemment.

Pour l'estimation du coût des services rendus et des intérêts débiteurs pour les régimes de RPD et d'ACR, Gaz Métro utilise des taux d'actualisation différents sur la courbe de rendement pour les services courants et pour les services passés afin de considérer les différences temporelles du versement des prestations et, ainsi, raffiner l'établissement de la dépense.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés aux bilans consolidés lorsque la Société devient partie prenante aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les fonds de placement sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et ils sont reliés à des activités à tarifs réglementés. Ces actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre d'APR, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Quant aux polices d'assurance-vie, elles sont comptabilisées à la valeur de rachat.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation.
- Niveau 2 - les évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 - les évaluations basées sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RELATIONS DE COUVERTURE

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan consolidé à l'exception de ceux conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achats et de ventes et qui ainsi répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et ventes normales. Dans le cadre des activités à tarifs réglementés, des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'achat d'énergie sont conclus afin de réduire le risque de volatilité des coûts d'approvisionnement. Ces contrats répondent habituellement à la définition d'un dérivé. Toutefois, certains de ces contrats d'approvisionnement respectent les critères d'exemption relatifs aux achats normaux et ventes normales et, par conséquent, ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ainsi, les coûts d'achats d'énergie des contrats respectant les critères d'exemption sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période durant laquelle l'énergie est consommée par opposition à la comptabilisation aux bilans consolidés de la variation de la juste valeur des autres contrats où les critères d'exemption ne sont pas atteints.

Gaz Métro évalue chacun de ses contrats afin de conclure si ceux-ci répondent aux critères d'exemption relatifs aux achats normaux et ventes normales. Ces contrats sont revus régulièrement afin de s'assurer que les critères d'exemption sont toujours respectés.

Les gains et les pertes générés par les instruments financiers dérivés autres que ceux liés aux activités à tarifs réglementés ou ceux désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Activités à tarifs réglementés

Des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer les prix, soit de les circonscrire selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par les organismes de réglementation respectifs. GMP a recours à des contrats d'achat d'électricité pour gérer son risque lié à la fluctuation des coûts d'approvisionnement ainsi qu'à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer son risque lié à la fluctuation des prix de capacité. Des contrats de change à terme sont également utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à une portion des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS et à certaines dépenses libellées en dollars américains pour Gaz Métro.

Les instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes latents découlant des variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des APR, tel qu'approuvé par les organismes réglementaires, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

Relations de couverture admissibles à la comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés, ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants

antérieurement constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer l'exposition au risque de change lié à des revenus en dollars américains dans Gaz Métro GNL.

Certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain afin de contrer le risque de change afférent. La partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les autres éléments du résultat étendu et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de changes latents sur ces éléments de couverture constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés aux résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net couvert à la suite de la vente de la filiale ou lorsque cette dernière est pratiquement liquidée.

COÛTS DE TRANSACTION

La Société engage des coûts de transaction principalement lors d'une émission de titres d'emprunt. Ces coûts sont déduits de la valeur comptable de la dette afférente et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART

Le calcul du bénéfice net de base par part est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Aux 30 septembre 2017 et 2016, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par part.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Consolidation

Le 1^{er} octobre 2016, Gaz Métro a adopté de façon rétroactive l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*. Cette mise à jour modifie les directives concernant les entités qui doivent faire l'objet d'une consolidation intégrale lors de la préparation d'états financiers consolidés. À la suite de l'application de l'ASU 2015-02, la participation de Gaz Métro dans Vermont Transco LLC (Transco), détenue par l'entremise d'une filiale, est maintenant considérée comme étant un investissement dans une EDDV. Puisque Gaz Métro n'est pas considérée être le principal bénéficiaire de Transco, elle continue de comptabiliser la participation détenue selon la méthode de la valeur de consolidation. Par conséquent, l'adoption de l'ASU 2015-02 n'a pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés de Gaz Métro.

Informations à fournir concernant certains placements évalués à la valeur liquidative

Le 1^{er} octobre 2016, Gaz Métro a adopté de façon rétroactive l'ASU 2015-07, *Fair Value Measurement (Topic 820): Disclosures for Investments in Certain Entities that Calculate Net Asset Value per Share (or its Equivalent)*. Selon cette mise à jour, les placements évalués à la valeur liquidative sont exclus de la hiérarchie des justes valeurs. L'exclusion de la hiérarchie des justes valeurs des placements évalués selon cette valeur vise à éliminer la diversité de méthodes qui étaient utilisées pour classer les placements. L'adoption de cette norme a eu comme impact de présenter distinctement les placements évalués au moyen de la valeur liquidative par action de ceux évalués selon la hiérarchie de juste valeur. Les modifications apportées aux obligations d'information à la suite de l'adoption de l'ASU 2015-07 sont présentées à la note 19.

Acquisition d'entreprises

Le 1^{er} janvier 2017, Gaz Métro a choisi d'adopter de façon anticipée l'ASU 2017-01, *Business Combinations (Topic 805): Clarifying the Definition of a Business*. Cette mise à jour clarifie la définition d'une entreprise afin de déterminer si les transactions doivent être comptabilisées en tant qu'acquisition (ou cession) d'actifs ou d'une entreprise. L'application de l'ASU 2017-01 a eu comme impact que les acquisitions de douze centrales d'un montant totalisant 21 810 \$ (16 300 \$ US), conclues par l'entremise de GMP en janvier et mai 2017, ont été comptabilisées à titre d'acquisition d'actifs.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Produits

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette norme fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Afin de clarifier certaines directives émises dans l'ASU 2014-09, le FASB a par la suite publié l'ASU 2016-08, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Principal versus Agent Considerations (Reporting Revenue Gross versus Net)*, l'ASU 2016-10, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Identifying Performance Obligations and Licensing*, l'ASU 2016-12, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients* ainsi que l'ASU 2016-20 *Technical Corrections and Improvements to Topic 606, Revenue from Contracts with Customers*. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro a mis en place, au cours de l'exercice, un processus d'analyse des différents types de revenus, ce qui lui a permis d'identifier les contrats visés par l'ASC 606. L'examen des contrats a débuté et se poursuivra au cours des prochains mois. La Société n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de donner l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments – Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette norme modifie certaines exigences sur le plan de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de la divulgation requise reliées aux instruments financiers. Ces directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

En août 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-12, *Derivatives and Hedging (Topic 815): Targeted Improvements to Accounting for Hedging Activities*. Les nouvelles directives visent à simplifier la comptabilité de couverture et à améliorer la présentation des relations de couvertures aux états financiers afin de mieux représenter les résultats économiques des activités de gestion de risques d'une entité. Les directives portant sur la comptabilisation s'appliqueront de façon rétrospective alors que les directives portant sur la présentation et la divulgation aux états financiers s'appliqueront prospectivement à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2019. Une adoption anticipée est également permise. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette norme modifie les exigences de comptabilisation des contrats de location-exploitation. Les entités devront dorénavant comptabiliser les actifs et passifs qui découlent des contrats de location-exploitation, à l'exception des contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois pour lesquels un choix de méthode comptable sera possible. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2019. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Flux de trésorerie

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette norme a pour objectif de réduire les différentes pratiques de présentation à l'état des flux de trésorerie pour huit transactions spécifiques. En novembre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-18, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Restricted Cash*. Cette norme stipule que les montants généralement décrits comme trésorerie ou équivalents de trésorerie soumis à des restrictions devraient être inclus dans la trésorerie ou équivalents de trésorerie lors du rapprochement des montants de début et de fin de période. Ces deux directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-16, *Income Taxes (Topic 740): Intra-Entity Transfers of Assets Other Than Inventory*. Cette norme modifie les directives concernant la comptabilisation des impôts exigibles lors des transferts d'actifs entre entités autres que les stocks. Les conséquences fiscales devront, en vertu de ces nouvelles directives, être constatées lorsque le transfert de l'actif aura eu lieu. Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Consolidation

En octobre 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-17, *Consolidation (Topic 810)*, modifiant les directives sur la consolidation dans le cas d'entités sous contrôle commun. Les modifications visent notamment à savoir si une entité est le principal bénéficiaire et traitent aussi des participations indirectes dans une entité détenue par l'intermédiaire d'entités apparentées. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. Gaz Métro ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

En janvier 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-04, *Intangibles – Goodwill and Other (Topic 350): Simplifying the Test for Goodwill Impairment*. Les modifications visent à simplifier le test de dépréciation de l'écart d'acquisition en éliminant la deuxième étape du test de dépréciation. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon prospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2021. Une adoption anticipée est également permise. Gaz Métro ne prévoit pas que l'adoption de ces nouvelles directives ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Décomptabilisation d'actifs non financiers

En février 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-05, *Other Income – Gains and Losses from the Derecognition of Nonfinancial Assets (Subtopic 610-20): Clarifying the Scope of Asset Derecognition Guidance and Accounting for Partial Sales of Nonfinancial Assets*, qui clarifie le champ d'application du *Subtopic 610-20* et fournit des nouvelles directives concernant la décomptabilisation d'actifs non financiers, incluant notamment les contributions d'actifs non financiers effectuées lors de la création de partenariats et les transferts d'actifs non financiers à une société apparentée. Ces nouvelles directives s'appliqueront de façon rétrospective aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Une adoption anticipée est également permise. Gaz Métro examine présentement l'incidence de ces nouvelles directives sur ses états financiers consolidés.

Avantages sociaux futurs

En mars 2017, le FASB a publié l'ASU 2017-07, *Compensation – Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost*. Les nouvelles directives exigent que la composante « coût des services rendus » du coût net des prestations projetées soit incluse dans les dépenses d'exploitation liées à la rémunération alors que les autres composantes du coût net devront être présentées dans les dépenses autres que d'exploitation. Ces nouvelles directives ne permettent que la capitalisation de la composante « coût des services rendus ». Ces directives s'appliqueront de façon rétrospective ou prospective dépendamment de la modification aux états financiers intermédiaires et annuels à compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. Gaz Métro examine présentement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

CDH

Le 21 décembre 2016, Gaz Métro, par l'entremise de sa filiale Gaz Métro Plus, a procédé à l'acquisition de 50 % des parts émises et en circulation de Société en commandite CDH Solutions & Opérations (CDH) qui étaient détenues par l'autre coentrepreneur en échange d'une contrepartie en espèces de 25 800 \$ (montant de 21 920 \$, net de la trésorerie disponible de 3 880 \$ au moment de l'acquisition). CDH détient principalement une participation de 100 % dans Climatisation et Chauffage Urbains de Montréal, s.e.c. (CCUM) dont la principale activité est de gérer et

d'exploiter trois réseaux distincts de vapeur, d'eau chaude et d'eau froide s'étendant sur trois km et répondant aux besoins de chauffage et de climatisation de certains espaces commerciaux au centre-ville de Montréal.

Ces nouvelles parts acquises s'ajoutent au 50 % des parts émises et en circulation de CDH qui étaient précédemment détenues par Gaz Métro Plus, lui conférant ainsi le contrôle de CDH et donc de CCUM. Cette acquisition a pour objectif de poursuivre le développement et la croissance de cet actif stratégique qui permet de desservir les besoins énergétiques d'espaces commerciaux.

Avant cette transaction, la participation dans CDH était comptabilisée à la valeur de consolidation. À la date de la transaction, Gaz Métro a cessé d'utiliser la méthode de la valeur de consolidation et a comptabilisé la transaction selon l'ASC 810, *Consolidation* et l'ASC 805, *Business Combinations*. Par conséquent, les résultats financiers de CDH ont été inclus à 100 % dans les états financiers consolidés de Gaz Métro à compter du 21 décembre 2016.

Puisque cette transaction correspond à une acquisition par étapes d'une filiale, la valeur comptable de la participation établie selon la méthode de la valeur de consolidation immédiatement avant la transaction a été réévaluée à la juste valeur de 25 800 \$, laquelle fut déterminée sur la base de la juste valeur de la contrepartie en espèces versée au coentrepreneur dans le cadre de la transaction. À la suite de cette réévaluation, un gain de 12 475 \$ a été comptabilisé à l'état consolidé des résultats, incluant l'effet du reclassement de tous les montants comptabilisés antérieurement au cumul des autres éléments du résultat étendu relativement à cette participation.

La juste valeur totale de l'entreprise acquise a été établie de la façon suivante :

Juste valeur de la contrepartie en espèces versée au coentrepreneur	25 800 \$
Juste valeur de la participation dans CDH détenue immédiatement avant la transaction	25 800
Juste valeur totale de l'entreprise acquise	<u>51 600 \$</u>

L'allocation du prix d'achat de la juste valeur de l'entreprise acquise se détaille comme suit :

Éléments d'actifs acquis	
Actifs à court terme	5 626 \$
Propriétés, aménagements et équipements	23 591
Relations clients et autres	13 198
Total des actifs acquis	<u>42 415</u>
Éléments de passifs assumés	
Passifs à court terme	1 923
Passifs à long terme	3 634
Total des éléments de passifs assumés	<u>5 557</u>
Valeur totale de l'actif net identifiable acquis	<u>36 858</u>
Écart d'acquisition	14 742
Valeur totale de l'actif net acquis	<u>51 600 \$</u>

L'écart d'acquisition est non déductible aux fins des impôts sur les bénéfices. Les principaux facteurs ayant contribué à la comptabilisation de l'écart d'acquisition sont (i) la capacité démontrée par CCUM au fil des années d'offrir une solution énergétique fiable, sécuritaire et à un prix concurrentiel, (ii) la localisation unique et stratégique de ses réseaux au centre-ville de Montréal et (iii) la réalisation prévue d'économies sur le plan des frais de gestion de CDH.

STANDARD SOLAR

Le 26 avril 2017, Gaz Métro, par l'entremise de sa filiale NNEEC, a procédé à l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Standard Solar Inc. (Standard Solar), pour une contrepartie en espèces de 21 978 \$ (16 170 \$ US) (montant de 20 748 \$, net de la trésorerie disponible de 1 230 \$ au moment de l'acquisition), financée à partir de la facilité de crédit de NNEEC. Basée dans l'État du Maryland, Standard Solar est une entreprise américaine qui s'inscrit comme un leader verticalement intégré dans le secteur de l'énergie solaire qui fournit les services suivants dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel :

- Fournisseurs de services : Contracteur (services d'ingénierie, de gestion des approvisionnements et de construction de systèmes solaires) et opérateur (services d'exploitation et de maintenance de systèmes solaires); et

- Producteur : Développeur et détenteur de systèmes solaires dont l'énergie produite est vendue aux clients ayant signé des ententes d'approvisionnement à long terme.

Standard Solar exerce ses activités dans de nombreux états américains et possède actuellement un portefeuille de projets en construction et en développement en plus d'offrir des services d'opérateur pour un portfolio de plus de 100 MW de capacité installée. Cadrant avec sa vision stratégique, cette acquisition permettra à Gaz Métro d'accroître sa présence et son expertise dans le secteur de l'énergie solaire et de bonifier sa présence dans le segment des énergies renouvelables.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément aux directives de l'ASC 805, *Business Combinations*. Par conséquent, les résultats financiers de Standard Solar ont été inclus dans les états financiers consolidés de Gaz Métro à compter du 26 avril 2017. Le tableau qui suit présente l'allocation du prix d'achat de la juste valeur de l'entreprise acquise de 21 978 \$ entre les actifs acquis et les passifs pris en charge à la date de l'acquisition.

Éléments d'actifs acquis	
Actifs à court terme	7 872 \$
Propriétés, aménagements et équipements	2 043
Autres actifs à long terme	6 709
Total des actifs acquis	16 624
Éléments de passifs assumés	
Passifs à court terme	11 531
Total des éléments de passifs assumés	11 531
Valeur totale de l'actif net identifiable acquis	5 093
Écart d'acquisition	16 885
Valeur totale de l'actif net acquis	21 978 \$

L'écart d'acquisition est non déductible aux fins des impôts sur les bénéfices. Les principaux facteurs ayant contribué à la comptabilisation de l'écart d'acquisition sont (i) le savoir-faire de la main-d'œuvre acquise, (ii) la notoriété de Standard Solar et (iii) le réseau de partenaires développeurs permettant une couverture géographique étendue englobant la majorité des états américains.

5. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

La Société exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouverts dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissement réglementé au Canada

Gaz Métro-daQ

Les activités de Gaz Métro - daQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs des exercices 2017 et 2016 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro - daQ de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % sont rémunérés comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire présumé est habituellement établi à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. La Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % pour les exercices 2017 et 2018 comme elle l'avait fait pour 2012 à 2016.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Établissements réglementés aux États-Unis

VGS et GMP

VGS et GMP sont deux filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui sont soumises à la réglementation du VPUC. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les tarifs de base de VGS et de GMP sont approuvés annuellement par le VPUC, alors que les prix du gaz naturel et de l'électricité sont ajustés trimestriellement selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces filiales pour les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2016.

	2017		2016	
	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire
VGS	50,0 %	8,50 %	55,0 %	10,09 %
GMP	50,3 %	9,02 %	49,6 %	9,44 %

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2017 et 2016 :

	Période de recouvrement / règlement résiduel	2017	2016
	(en années)		
Actifs réglementaires ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	18 371 \$	34 330 \$
Frais reliés au coût de l'énergie (b)	1	115 759	91 587
Subventions octroyées (c)	1 à 10	95 559	99 335
Frais reliés aux instruments financiers (d)	1 à 9	66 894	1 515
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	1 à 10	26 268	28 953
Frais reliés aux avantages sociaux futurs (f)	Indéterminable	278 871	415 404
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (g)	1 à 20	12 401	13 924
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (h)	1 à 2	78 696	104 372
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (i)	Indéterminable	11 357	11 117
Frais reliés au renouvellement du parc de compteurs (j)	1	2 794	5 877
Frais reliés aux tempêtes (k)	1 à 2	4 072	2 879
Frais reliés à la quote-part aux divers fonds en efficacité énergétique (l)	1 à 3	13 616	16 954
Autres	Indéterminable	19 808	23 712
		744 466 \$	849 959 \$
Portions présentées aux bilans :			
Court terme		202 376 \$	212 010 \$
Long terme		542 090	637 949
		744 466 \$	849 959 \$
Passifs réglementaires ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	1 à 2	1 213 \$	45 506 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	1 à 2	6 960	4 743
Crédits reliés au coût de l'énergie (b)	1	41 677	49 274
Crédits reliés aux instruments financiers (d)	1 à 4	13 583	2 250
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (h)	1 à 2	27 938	12 610
Crédits reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	1 à 10	5 689	3 391
Crédits reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau (m)	1 à 4	29 968	32 075
Crédits reliés au programme d'assistance électrique (n)	1 à 2	4 502	4 671
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (o)	Indéterminable	329 124	305 057
Crédits reliés à la participation dans GMP Solar (p)	2	7 722	—
Autres		12 908	20 699
		481 284 \$	480 276 \$
Portions présentées aux bilans :			
Court terme		99 445 \$	160 040 \$
Long terme		381 839	320 236
		481 284 \$	480 276 \$

⁽¹⁾ L'amortissement net des actifs et passifs réglementaires est de 15 295 \$ en 2017 (32 119 \$ en 2016).

(a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables sur les activités de Gaz Métro - daQ des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Ces APR sont amortis sur une période de deux ans dès l'année suivant leur constatation initiale.

VGS bénéficie, quant à elle, d'un mécanisme similaire pour les variations de la température. Les variations annuelles de la température sont amorties de façon à être recouvrées ou remboursées à même les tarifs au cours de l'exercice subséquent.

- (b) Les APR reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation et des autres ajustements du coût de l'énergie distribuée afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, comme prescrit par les organismes réglementaires.
- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres formes d'aides données aux clients de Gaz Métro - daQ et de VGS pour l'achat d'équipements afin de se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique.
- (d) Les actifs et passifs reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Ces actifs et passifs réglementaires seront recouverts ou remboursés à même les tarifs futurs lorsque les instruments financiers dérivés seront réglés.
- (e) La Société a mis sur pied des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. La Société engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les actifs et les passifs reliés aux programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro - daQ sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire ainsi que des sommes relatives à l'incitatif à la performance du plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Cet incitatif vise principalement à encourager Gaz Métro - daQ à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro - daQ est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte d'actifs réglementaires du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives au PGEÉ de Gaz Métro - daQ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

Quant à GMP, les frais reliés à ses fonds en efficacité énergétique sont composés des sommes déposées dans les différents fonds au cours de l'exercice. Ces frais sont reportés durant l'exercice courant, puis amortis sur une période de 10 ans à compter de l'exercice suivant.

- (f) Les actifs réglementaires reliés aux avantages sociaux futurs sont relatifs à certains régimes de RPD et d'ACR. Ces actifs comprennent les éléments suivants :
 - soldes non amortis des pertes actuarielles nettes qui étaient amortis selon la méthode du corridor;
 - soldes non amortis des coûts des services passés lors de la première application des PCGR des États-Unis;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors de la première application des PCGR des États-Unis par Gaz Métro - daQ;
 - écarts entre les traitements réglementaires et les méthodes comptables créés lors d'une acquisition d'entreprise; et
 - écart budgétaire, soit la différence entre le coût net des prestations projetées estimé lors de la préparation de la cause tarifaire et le coût réel.

Lors de l'adoption des PCGR des États-Unis au 1^{er} octobre 2015, Gaz Métro comptabilisait le coût relatif aux régimes d'ACR de Gaz Métro - daQ selon la méthode autorisée à ce moment par la Régie, soit la méthode des déboursés. Les écarts entre ce coût et celui établi selon la méthode actuarielle étaient comptabilisés dans un APR. Toutefois, selon les PCGR des États-Unis, étant donné que la méthode des déboursés était utilisée aux fins de l'établissement des tarifs, les écarts entre le coût relatif aux régimes d'ACR établi selon la méthode actuarielle et celui établi selon la méthode des déboursés ne pouvaient pas être comptabilisés à titre d'APR. Ainsi, les APR relatifs à ces écarts et ceux liés aux soldes non amortis des gains et pertes actuariels et des coûts des services passés des régimes d'ACR ont été radiés au bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} octobre 2014 et au bilan consolidé au 30 septembre 2015. En contrepartie de ces radiations, le déficit et le cumul des autres éléments du résultat étendu des bilans consolidés au 1^{er} octobre 2014 et au 30 septembre 2015 ainsi que l'état consolidé des résultats et les autres éléments du résultat étendu de l'exercice 2015 ont été ajustés.

En décembre 2015, la Régie a autorisé la modification du traitement réglementaire relatif aux régimes de RPD et aux régimes d'ACR de Gaz Métro pour permettre l'utilisation de la méthode actuarielle (incluant les APR afférents) aux fins de l'établissement des tarifs à compter du 1^{er} octobre 2016. Ainsi, au bilan consolidé au 31 décembre 2015, considérant le nouveau traitement réglementaire, Gaz Métro a comptabilisé les APR liés aux régimes d'ACR totalisant 115 804 \$ et, en contrepartie, un montant de 79 287 \$ a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et un montant de 36 563 \$ dans les autres éléments du résultat étendu.

La note 19 fournit plus de détails quant à la composition de ces APR.

- (g) Les actifs réglementaires reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont constitués, au 30 septembre 2017, de coûts déjà engagés de 8 445 \$ (9 303 \$ en 2016) et de déboursés futurs estimés de 3 956 \$ (4 621 \$ en 2016) pour décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Ils sont amortis sur une période de 10 à 20 ans par VGS et GMP. La contrepartie des déboursés futurs estimés est incluse dans la rubrique Autres éléments du passif à long terme aux bilans consolidés. Comme approuvé par le VPUC, les actifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont amortis de manière à être récupérés dans les tarifs futurs sans rendement sur le capital investi.
- (h) Les actifs et passifs réglementaires reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro- daQ, VGS et GMP. En vertu des mécanismes de partage de profits et de pertes, les organismes réglementaires exigent que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces actifs et passifs réglementaires sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.
- (i) Les actifs réglementaires reliés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à récupérer à même les tarifs futurs de VGS et de GMP relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices calculée selon la méthode utilisée aux fins de l'établissement des tarifs et celle établie conformément à l'ASC 740, *Income Taxes*, du FASB.
- (j) Les actifs réglementaires reliés au renouvellement du parc de compteurs sont constitués des sommes engagées par GMP pour le retrait des compteurs qui ont été remplacés par des compteurs de nouvelle génération dans le cadre du déploiement de son réseau de distribution d'électricité intelligent. Ces actifs réglementaires seront amortis jusqu'en 2018 de manière à être récupérés dans les tarifs futurs.
- (k) Les actifs réglementaires reliés aux tempêtes sont composés de dépenses relatives à des facteurs exogènes affectant le réseau de GMP qui excèdent le montant de 1 200 \$ US autorisé par le régime de réglementation alternative et qui sont récupérables auprès des clients sur une période de 24 mois.
- (l) Les actifs réglementaires reliés à la quote-part aux divers fonds en efficacité énergétique sont composés de sommes à récupérer dans les tarifs futurs de Gaz Métro-daQ et ils représentent l'écart entre le paiement réellement effectué à l'organisme responsable de l'efficacité énergétique et le montant prévu au dossier tarifaire. Ces actifs réglementaires sont amortis sur une période de deux ans à compter du deuxième exercice subséquent.
- (m) Les passifs réglementaires reliés au Fonds pour l'expansion et la fiabilité du réseau sont composés de réductions tarifaires accordées aux clients, reliées aux baisses du prix du gaz naturel par rapport au prix prévu au dossier tarifaire. Ce fonds permet à VGS de déposer dans un compte d'équivalents de trésorerie, soumis à des restrictions, les sommes retenues qui auraient autrement permis une réduction des tarifs et de les utiliser pour appuyer le développement du réseau dans d'autres régions avec peu ou pas d'impact tarifaire. Dans le cas où l'expansion du réseau n'aurait pas lieu, les sommes seront retournées aux clients. Ces sommes seront entièrement retournées aux clients d'ici le 30 septembre 2021. En contrepartie de ce passif réglementaire, un actif totalisant 30 879 \$ et 31 959 \$ est comptabilisé à titre d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions aux bilans consolidés aux 30 septembre 2017 et 2016, respectivement.
- (n) Le programme d'assistance électrique de GMP est financé par une redevance imposée par compteur pour tous les types de clients. Les sommes perçues permettent de réduire de 25 % le tarif d'électricité des clients résidentiels à faibles revenus admissibles et de couvrir les dépenses administratives afférentes au programme. Les passifs réglementaires reliés au programme d'assistance électrique sont donc constitués de l'excédent des sommes perçues par les redevances sur les coûts engagés par GMP aux 30 septembre 2017 et 2016. Dans le cas où des sommes seraient perçues en trop, elles pourraient être réattribuées aux clients par l'entremise d'un crédit

sur leur facture ou elles pourraient être utilisées pour le développement du programme en fonction d'une décision du VPUC.

- (o) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise, relativement aux activités de distribution d'énergie, l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à des propriétés, aménagements et équipements. Ces coûts sont récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement en augmentation des passifs réglementaires, tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des passifs réglementaires.
- (p) Les crédits reliés à la participation dans GMP Solar correspondent à la différence entre la quote-part des résultats établie selon le taux de participation et celle établie selon la méthode de la LHVC créée lors de la mise en service des parcs solaires en 2017 ainsi que certains frais de développement liés à GMP Solar. En vertu des traitements réglementaires en vigueur, la quote-part des résultats dans GMP Solar incluse dans les tarifs est celle établie selon le taux de participation et toute différence est comptabilisée à titre de passif réglementaire amorti linéairement sur deux ans.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes clients	178 967 \$	183 162 \$
Taxes à recevoir	2 816	—
Autres débiteurs	10 703	10 424
	192 486 \$	193 586 \$

7. STOCKS

	2017	2016
Gaz naturel	73 179 \$	98 367 \$
Fournitures et matériaux	23 706	22 270
	96 885 \$	120 637 \$

8. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	2017			Total
Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours		
Distribution	3 977 525 \$	1 340 632 \$	72 336 \$	2 709 229 \$
Production	620 090	117 281	31 968	534 777
Transport	449 214	13 155	76 478	512 537
Entreposage	49 349	18 103	380	31 626
Services énergétiques	208 382	63 496	5 385	150 271
Installations générales	463 984	158 329	9 655	315 310
	5 768 544 \$	1 710 996 \$	196 202 \$	4 253 750 \$

				2016
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Distribution	3 815 637 \$	1 257 481 \$	110 884 \$	2 669 040 \$
Production	506 717	101 299	85 688	491 106
Transport	371 913	38 866	153 947	486 994
Entreposage	47 494	18 268	1 203	30 429
Services énergétiques	81 741	44 552	87 465	124 654
Installations générales	419 065	155 464	14 620	278 221
	<u>5 242 567 \$</u>	<u>1 615 930 \$</u>	<u>453 807 \$</u>	<u>4 080 444 \$</u>

Distribution : Ces actifs sont relatifs à la distribution d'électricité à de basses tensions (habituellement de moins de 34,5 kilovolts) et à la distribution de gaz naturel à de basses pressions (habituellement de moins de 5 000 kilopascals).

Production : Ces actifs comprennent les centrales hydroélectriques, les barrages, les installations solaires et les équipements connexes utilisés pour la production d'électricité.

Transport : Ces actifs sont relatifs au transport de gaz naturel à de hautes pressions (habituellement de 5 000 kilopascals et plus) et au transport d'électricité à de hautes pressions (habituellement de 34,5 kilovolts et plus).

Entreposage : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les réservoirs et les équipements utilisés pour l'entreposage du gaz naturel.

Services énergétiques : Ces actifs comprennent les infrastructures de production de GNL liées aux activités à tarifs non réglementés, les actifs de production et de transmission d'énergie à partir d'une centrale thermique ainsi que des appareils en location fonctionnant au gaz naturel et à l'électricité.

Installations générales : Ces actifs comprennent les terrains, les bâtiments, les équipements, les véhicules ainsi que les biens liés aux technologies de l'information et aux bureaux corporatifs.

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2017 et 2016, est respectivement de 35 482 \$ et de 29 343 \$ et représente principalement le coût des terrains et des droits afférents.

La Société détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 73 959 \$ et de 41 885 \$ au 30 septembre 2017, comparativement à 70 660 \$ et 41 744 \$ au 30 septembre 2016. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 10 186 \$ et 9 897 \$ pour les exercices 2017 et 2016, respectivement.

La charge d'amortissement est de 191 867 \$ en 2017, comparativement à 177 002 \$ en 2016.

Au cours de l'exercice 2017, un montant d'intérêts de 1 608 \$ a été capitalisé dans les projets en cours de certaines activités à tarifs non réglementés (2 896 \$ en 2016). En ce qui a trait aux projets en cours liés aux activités à tarifs réglementés, un montant d'intérêts de 1 607 \$ a été capitalisé (2 429 \$ en 2016).

ACTIFS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires relatives à chacune des participations dans des actifs sous contrôle conjoint aux 30 septembre 2017 et 2016 inclus principalement dans les actifs de distribution et production :

	2017			
	Taux de participation	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0 %	16,7	36 983 \$	32 719 \$
Wyman #4	2,9 %	17,6	7 892 \$	7 583 \$
Stony Brook #1	8,8 %	31,0	15 278 \$	14 078 \$
Metallic Neutral Return ⁽¹⁾	59,4 %	—	1 949 \$	1 928 \$
Millstone Unit #3	1,7 %	21,4	103 327 \$	60 676 \$

	2016			
	Taux de participation	Quote-part de la capacité (en MWh)	Quote-part de l'actif	Quote-part de l'amortissement cumulé
Joseph C. McNeil	31,0 %	16,7	37 533 \$	33 127 \$
Wyman #4	2,9 %	17,6	8 291 \$	7 729 \$
Stony Brook #1	8,8 %	31,0	15 213 \$	14 619 \$
Highgate Transmission Facility ⁽²⁾	82,3 %	162,6	54 925 \$	12 249 \$
Metallic Neutral Return ⁽¹⁾	59,4 %	—	2 050 \$	1 998 \$
Millstone Unit #3	1,7 %	21,4	107 515 \$	62 480 \$

⁽¹⁾ Metallic Neutral Return est un conducteur neutre pour une interconnexion électrique.

⁽²⁾ Au cours de l'exercice 2017, GMP a vendu à Transco sa participation dans Highgate Transmission Facility. Se référer à la note 22 pour plus de détails.

PROJET ADDISON

En juin 2014, VGS a entrepris la construction de la phase I de son projet de développement de son réseau de distribution de gaz naturel afin de le prolonger pour desservir les collectivités de Vergennes et de Middlebury dans le comté d'Addison (projet Addison). En octobre 2015, VGS et le Vermont Department of Public Service ont conclu un protocole d'entente en vertu duquel VGS accepte de fixer un plafond de 134 000 \$ US pour le recouvrement dans ses tarifs des coûts liés à la phase I du projet.

Selon ce protocole d'entente et considérant la révision des coûts estimatifs du projet Addison, VGS a comptabilisé une dépréciation d'actifs à long terme de 26 545 \$ (20 600 \$ US) au cours de l'exercice 2016 afin de reconnaître l'incertitude liée à une portion des coûts du projet qui pourrait éventuellement ne pas être recouvrable à même les tarifs. Aucune dépréciation supplémentaire n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2017.

La mise en service complète du projet Addison a été effectuée en avril 2017 et le réseau de transmission, soit l'actif le plus important du projet, est amorti linéairement sur une période d'environ 65 ans.

9. ACTIFS INCORPORELS

			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	561 546 \$	256 491 \$	305 055 \$
Développement informatique	223 660	133 112	90 548
Droits et licences	17 098	7 065	10 033
Relations clients et autres	12 544	375	12 169
	814 848 \$	397 043 \$	417 805 \$
	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette
Droits d'émission de GES	512 740 \$	160 880 \$	351 860 \$
Développement informatique	209 863	117 151	92 712
Droits et licences	14 896	9 244	5 652
	737 499 \$	287 275 \$	450 224 \$

Les actifs incorporels capitalisés totalisent 69 818 \$ en 2017 et 169 903 \$ en 2016. De ce montant, 55 360 \$ sont associés à des actifs acquis et 14 458 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2017 (155 488 \$ et 14 415 \$ en 2016).

La charge d'amortissement des actifs incorporels est de 116 526 \$ en 2017 et de 112 063 \$ en 2016, incluant celle relative aux droits d'émission de GES comptabilisée à la rubrique Coûts directs à l'état consolidé des résultats totalisant 95 611 \$ en 2017 (93 489 \$ en 2016).

L'amortissement annuel moyen pour chacun des cinq prochains exercices devrait s'établir comme suit :

2018	117 573 \$
2019	128 609 \$
2020	119 320 \$
2021	17 590 \$
2022	16 987 \$

10. PLACEMENTS

	Taux de participation	2017	2016
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation			
Participations dans des coentreprises			
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.	50,0 %	85 263 \$	87 350 \$
CDH Solutions & Opérations Inc. (50,0 % en 2016) (note 4)	— %	—	12 422
Groupe Intragaz (Intragaz)	40,0 à 60,0 %	68 367	64 541
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, société en nom collectif (Parcs 2 et 3) (a)	50,0 %	7 583	—
Parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4, S.E.N.C. (Parc 4)	50,0 %	10 049	12 272
Autres		4 533	4 646
		175 795	181 231
Participations dans des satellites			
Portland Natural Gas Transmission System (b)	38,3 %	127 269	123 541
Vermont Transco LLC (Transco) (72,4 % en 2016) (c)	73,5 %	660 494	623 886
Vermont Electric Power Company, Inc.	38,8 %	12 509	13 428
Autres		4 874	3 929
		805 146	764 784
Total des participations comptabilisées à la valeur de consolidation		980 941	946 015
Fonds de placement		181 611	190 693
Autres placements		17 632	16 802
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie ⁽¹⁾		27 548	33 609
		1 207 732 \$	1 187 119 \$

⁽¹⁾ Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET DES SATELLITES

- (a) En mai 2016, Parcs 2 et 3 a procédé au refinancement de sa dette à long terme, ce qui lui a permis de verser une distribution sous forme de remboursement de capital de 80 000 \$ à ses associés, dont 40 000 \$ ont été reçus par Beauré Éole S.E.N.C. De ce montant, un total de 19 600 \$ a été distribué à l'associé ne détenant pas le contrôle et est présenté à titre de remboursement de capital dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Le solde du placement est devenu créateur à la suite de cette distribution et des distributions subséquentes et a été reclassé dans les autres éléments du passif à long terme au 30 septembre 2016.
- (b) Le placement dans Portland Natural Gas Transmission System (PNGTS) a été donné en garantie de billets de premier rang de 44 162 \$ (35 409 \$ US) aux créanciers de cette société au 30 septembre 2017.
- (c) Au cours de l'exercice 2017, Gaz Métro a investi un montant de 43 294 \$ (34 423 \$ US) dans Transco, augmentant ainsi son niveau de participation de 72,4 % à 73,5 % (50 876 \$ (38 983 \$ US) au cours de l'exercice 2016). Ces fonds sont destinés à financer les investissements en capital dans des activités reliées à la transmission d'électricité.

Le tableau suivant présente les informations financières sommaires à 100 % des coentreprises et des satellites qui sont comptabilisées à la valeur de consolidation par la Société :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2017	2016
État des résultats		
Revenus	559 160 \$	558 281 \$
Bénéfice net	194 516 \$	194 792 \$
<hr/>		
	2017	2016
Bilan		
Actif à court terme	200 715 \$	141 399 \$
Actif à long terme	3 093 462 \$	3 173 687 \$
Passif à court terme	195 208 \$	262 944 \$
Passif à long terme	1 625 264 \$	1 576 811 \$

FONDS DE PLACEMENT

Les fonds de placement sont composés principalement de fonds en fiducie que GMP détient, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (VYNPC), relativement à l'élimination de combustible nucléaire irradié. Les sommes investies dans ce fonds de placement seront utilisées afin de payer les frais du Department of Energy (DOE) des États-Unis pour l'élimination du combustible nucléaire utilisé avant le 7 avril 1983. Pour plus de détails quant au passif afférent, se référer à la note 15.

VYNPC classe les titres détenus dans le fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Le solde en fiducie constaté comprend des pertes nettes non réalisées de 245 \$ au 30 septembre 2017 (pertes nettes non réalisées de 336 \$ au 30 septembre 2016), qui furent comptabilisées à titre d'APR puisque tout gain ou perte réalisés donneront lieu à un ajustement ultérieur des tarifs facturés aux clients.

Le coût et la juste valeur des placements à long terme dans le fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié aux 30 septembre 2017 et 2016 se présentaient comme suit :

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations du Trésor américain	100 217 \$	100 112 \$	62 248 \$	62 400 \$
Obligations municipales	29 541	29 374	80 136	79 591
Obligations de sociétés et autres obligations	48 526	48 553	46 565	46 623
Fonds du marché monétaire	3 573	3 573	2 080	2 079
	181 857 \$	181 612 \$	191 029 \$	190 693 \$

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements qui comportaient des pertes non réalisées qui ne sont pas considérées comme durables, regroupées par catégorie et en fonction de la période au cours de laquelle ces titres particuliers affichaient des pertes non réalisées continues aux 30 septembre 2017 et 2016 :

	2017					
	12 mois et moins		Plus de 12 mois		Total des placements affichant des pertes non réalisées	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Obligations du Trésor américain	80 121 \$	(122) \$	7 504 \$	(46) \$	87 625 \$	(168) \$
Obligations municipales	11 444	(61)	—	—	11 444	(61)
Obligations de sociétés et autres	16 933	(25)	1 328	(10)	18 261	(35)
	108 498 \$	(208) \$	8 832 \$	(56) \$	117 330 \$	(264) \$

	2016					
	12 mois et moins		Plus de 12 mois		Total des placements affichant des pertes non réalisées	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Obligations du Trésor américain	4 858 \$	(4) \$	13 471 \$	(102) \$	18 329 \$	(106) \$
Obligations municipales	61 969	(379)	709	(42)	62 678	(421)
Obligations de sociétés et autres	6 681	(34)	4 236	(93)	10 917	(127)
	73 508 \$	(417) \$	18 416 \$	(237) \$	91 924 \$	(654) \$

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, les gains et pertes réalisés relativement au fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié totalisaient respectivement 853 \$ et 1 779 \$ (1 911 \$ et 1 620 \$ pour l'exercice 2016), pour un produit total tiré de la vente de 190 723 \$ (349 034 \$ en 2016). Ces gains et pertes réalisés sont comptabilisés à la rubrique Frais financiers et autres à l'état consolidé des résultats. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours des exercices 2017 et 2016 relativement aux placements puisque aucune diminution de leur juste valeur au marché les ramenant potentiellement à une valeur inférieure à leur coût n'a été considérée comme durable.

Les échéances des titres de créance à revenu fixe détenus dans le fonds de placement relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié au 30 septembre 2017 se présentaient comme suit :

Moins d'un an	43 669 \$
De 1 an à 5 ans	116 149
De 5 à 10 ans	9 015
Plus de 10 ans	9 207
	178 040 \$

11. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

GMP SOLAR

GMP Solar est une compagnie dont la mission est de construire, exploiter et maintenir cinq parcs solaires dans l'État du Vermont. En mai 2016, une entente de contribution en capital a été signée avec un investisseur afin qu'il finance une partie des parcs solaires en échange des avantages fiscaux. D'autres contrats ont été signés avec cet investisseur afin de fixer les modalités du partenariat qui sont communes à ce type de structure de placement. En vertu des différentes ententes, GMP a le pouvoir de diriger et de contrôler directement l'ensemble des activités, dont celles qui influencent le plus la performance et a l'obligation d'absorber les pertes et le droit de recevoir les bénéfices qui

pourraient s'avérer importants. Par conséquent, GMP Solar est considérée comme une EDDV dont GMP est le principal bénéficiaire.

La perte nette de GMP Solar est de 561 \$ (397 \$ US) pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 (néant pour l'exercice 2016) et elle est allouée de la façon suivante aux associés, soit un bénéfice net de 24 168 \$ (18 341 \$ US) attribuable à GMP et une perte nette de 24 728 \$ (18 738 \$ US) attribuable à l'autre associé. Cette disproportion entre les associés s'explique par l'utilisation de la méthode de la LHVC qui tient compte du fait que l'autre associé bénéficie d'avantages fiscaux additionnels à l'extérieur de la structure de GMP Solar.

Le bénéfice net de GMP Solar attribué à GMP pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 inclut un gain de 15 167 \$ (11 445 \$ US) lié aux avantages fiscaux créés à la suite de la mise en service des parcs solaires (néant pour l'exercice 2016). Toutefois, en contrepartie de ce gain, un passif réglementaire amortissable sur deux ans du même montant a été comptabilisé, conformément aux traitements réglementaires en vigueur, annulant ainsi l'impact de ce gain sur le bénéfice net. Par conséquent, seul le montant attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle a un impact sur le bénéfice net.

Les actifs de GMP Solar sont de 76 506 \$ (61 342 \$ US) au 30 septembre 2017 et de 50 531 \$ (38 523 \$ US) au 30 septembre 2016 et représentent principalement des propriétés, aménagements et équipements. Les passifs de GMP Solar sont de 2 237 \$ (1 794 \$ US) au 30 septembre 2017 et de 114 \$ (87 \$ US) au 30 septembre 2016 et représentent principalement des fournisseurs et charges à payer.

TRANSCO

GMP détient des droits variables dans Transco, une EDDV dont l'activité principale est la transmission d'électricité dans l'État du Vermont. Il a été déterminé que GMP n'est pas le principal bénéficiaire étant donné qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger et de contrôler les activités de Transco qui influencent le plus la performance et le rendement économique de l'entité. Par conséquent, GMP comptabilise son placement dans Transco à la valeur de consolidation à titre de placement dans une société satellite.

GMP fournit à Transco des capitaux et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés. La valeur comptable de l'EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation dans cette EDDV s'établissent à 660 494 \$ (529 581 \$ US) au 30 septembre 2017 (623 886 \$ (475 632 \$ US) au 30 septembre 2016).

12. ÉCARTS D'ACQUISITION

	2017	2016
Solde au début	398 729 \$	405 656 \$
Additions	31 627	—
Écart de conversion	(20 985)	(6 927)
Solde à la fin	409 371 \$	398 729 \$

Aucune provision pour moins-value n'a été requise pour les exercices 2017 et 2016.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt (b)	Échéance	2017	2016
Gaz Métro	50 000 \$	— %	—	— \$	— \$
Vermont (1,49 % en 2016) (a)	81 068	2,19 %	2018	43 818	15 808
CCUM	6 000	— %	2019	—	—
	137 068 \$			43 818 \$	15 808 \$

(a) Le solde au 30 septembre 2017 est 35 133 \$ US (12 051 \$ US au 30 septembre 2016).

(b) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

14. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt pondéré	Échéance	2017	2016
Gaz Métro				
Obligations de première hypothèque (6,12 % en 2016) (a)	5,05 %	2019 à 2047	1 325 000 \$	1 125 000 \$
Billets garantis de premier rang (560 000 \$ US) (a)	4,12 %	2022 à 2048	698 432	734 552
Crédit à terme, garanti (0,78 % en 2016) (a), (f)	1,22 %	2022	256 761	400 997
Autres (1,44 % en 2016)	1,45 %	2019	545	1 058
			2 280 738	2 261 607
Vermont				
Obligations de première hypothèque (708 410 \$ US en 2017 et 635 665 \$ US en 2016) (5,41 % en 2016) (b)	5,20 %	2018 à 2047	883 528	833 802
Billets de premier rang, non garantis (220 000 \$ US) (5,41 % en 2016) (c), (d)	4,80 %	2022 à 2046	274 384	288 574
Crédit à terme, non garanti (30 000 \$ US en 2017 et 67 788 \$ US en 2016) (1,47 % en 2016) (b), (f)	2,23 %	2020	37 416	88 917
			1 195 328	1 211 293
Autres				
Crédits à terme, garantis (2,08 % en 2016) (e), (f)	2,73 %	2018 à 2022	17 691	17 625
Autres (2,69 % en 2016)	2,69 %	2018	84	170
			17 775	17 795
			3 493 841	3 490 695
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			17 494	16 178
			3 476 347	3 474 517
Échéances courantes			13 069	10 133
			3 463 278 \$	3 464 384 \$

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement sont de :

2018	13 069 \$
2019	208 881 \$
2020	155 529 \$
2021	190 353 \$
2022	503 934 \$
Par la suite	2 422 075 \$

(a) Pour les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang ainsi que le crédit à terme autorisé de 800 000 \$, GMi a agi comme emprunteur au marché et a simultanément prêté le produit des emprunts à Gaz Métro à des conditions similaires.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par Gaz Métro en vertu des actes de fiducie. Le crédit à terme autorisé de 800 000 \$ et les billets garantis de premier rang sont garantis par Gaz Métro en vertu des conventions qui les régissent. Les obligations de première hypothèque, les billets garantis de premier rang et le crédit à terme comportent également une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles présents et futurs de Gaz Métro et de GMi situés dans la province de Québec. Ainsi, les créanciers bénéficient d'une

hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat. En vertu des ententes entre GMi et Gaz Métro à l'égard des obligations des différentes séries, Gaz Métro s'est engagée à en effectuer le remboursement à leurs détenteurs.

Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Aux 30 septembre 2017 et 2016, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme de la Société sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent à 54,6 % pour les deux exercices.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2017 et 2016, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 4,29 fois et de 3,78 fois, respectivement. Les actes de fiducie et autres conventions régissant la dette à long terme prévoient que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne doit pas représenter plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2017 et 2016, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 3,30 % et 2,00 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2017 et 2016, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

En mai 2017, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 200 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,53 % et venant à échéance en mai 2047. Le prêt a été utilisé pour rembourser des dettes existantes et à des fins générales.

En mars 2017, Gaz Métro, par l'entremise de son commandité GMi, a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit jusqu'en mars 2022.

En octobre 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 125 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,28 % et venant à échéance en octobre 2046. Le prêt a été utilisé pour rembourser des dettes existantes et à des fins générales.

En mai 2016, GMi a prêté à Gaz Métro un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 1,52 % et venant à échéance en mai 2020. Le prêt a été utilisé pour rembourser des dettes existantes et à des fins générales.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 71 028 \$ (56 950 \$ US) au 30 septembre 2017 et 23 742 \$ (18 100 \$ US) au 30 septembre 2016.

- (b) En avril 2017, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 80 000 \$ US, soit une série de 15 000 \$ US émise en avril 2017 et une série de 65 000 \$ US émise en juin 2017. Ces séries d'obligations viendront à échéance en avril 2047 et en juin 2029 et portent intérêt aux taux annuels de 4,17 % et de 3,45 %, respectivement.

En décembre 2015, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque pour un montant en capital global de 50 000 \$ US, soit une série de 18 000 \$ US et une série de 32 000 \$ US. Ces séries d'obligations viendront à échéance en décembre 2027 et 2045 et portent intérêt aux taux annuels de 3,31 % et de 4,26 %, respectivement.

La totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP exige le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 162 606 \$ US des bénéfices non répartis sont libres de

restrictions au 30 septembre 2017 comparativement à 129 545 \$ US au 30 septembre 2016. Certaines de ces obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

Une des séries des obligations de première hypothèque, au montant initial de 24 765 \$ US, vient à échéance par tranche de montants variables le 1^{er} avril de chaque année, et ce, depuis l'exercice 2011.

Les obligations de première hypothèque sont garanties par la quasi-totalité des actifs de GMP. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMP, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

- (c) En août 2016, VGS a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang pour un montant en capital global de 30 000 \$ US, soit deux séries de 15 000 \$ US. Ces séries de billets de premier rang portent intérêt au taux annuel de 3,32 % et 4,25 % et viendront à échéance en août 2026 et août 2046.

En décembre 2015, VGS a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang pour un montant en capital global de 35 000 \$ US, soit une série de 10 000 \$ US et une série de 25 000 \$ US. Ces séries de billets de premier rang viendront à échéance en décembre 2025 et 2045 et portent intérêt au taux annuel de 3,65 % et de 4,72 %, respectivement.

Une des séries de billets émis par VGS, au montant initial de 10 000 \$ US, comprend une clause de remboursement par anticipation de 1 000 \$ US par année commençant en 2019.

- (d) En juin 2017, NNEEC a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de billets de premier rang non garantis pour un montant de 50 000 \$ US en vertu d'une entente conclue en novembre 2016 avec une compagnie d'assurance. Ces billets de premier rang viendront à échéance en juin 2027 et portent intérêt au taux annuel de 3,25 %. Le produit de cette émission a été utilisé pour rembourser les billets de premier rang de Série A du même montant.
- (e) Les autres filiales de Gaz Métro peuvent emprunter jusqu'à 30 000 \$ en vertu de facilités de crédit à terme, garanties par des hypothèques de premier rang.
- (f) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit. Ces emprunts sont présentés à long terme lorsque la Société a l'intention et la capacité de les refinancer pour une période supérieure à un an.

Aux 30 septembre 2017 et 2016, Gaz Métro et ses filiales respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais liés au financement de 2 042 \$ et de 1 950 \$ pour les exercices 2017 et 2016, respectivement.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	2017	2016
Passifs liés aux régimes de RPD (note 19)	181 952 \$	283 692 \$
Passifs liés aux régimes d'ACR (note 19)	114 495	146 911
Passifs liés à la rémunération différée de GMP et de VGS	9 875	10 261
Passifs liés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis (a)	3 956	4 621
Passif lié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (b)	182 377	190 511
Dépôts de clients	36 113	36 653
Participation comptabilisée à la valeur de consolidation (c)	—	7 811
Autres	17 920	14 962
	546 688 \$	695 422 \$

- (a) Certaines filiales situées aux États-Unis, conjointement avec d'autres entreprises, ont été déclarées potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de

protection de l'environnement et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par VGS et GMP ont fait l'objet d'ententes avec le VPUC selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès du VPUC.

- (b) Ce passif représente la somme qui devra être versée par VYNPC au DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Cette somme comprend un montant fixe unique établi en 1983 ainsi que des intérêts composés trimestriellement depuis cette date, comptabilisés en augmentation de ce passif en fonction du taux des bons du Trésor américain, comme prévu à l'entente avec le DOE. Cette somme devra être payée au plus tard à la première livraison de combustible irradié au DOE, laquelle date de livraison demeure indéterminable étant donné que le site de dépôt fédéral pour le combustible nucléaire irradié n'est pas encore connu.
- (c) Ce passif représente la participation détenue dans Parcs 2 et 3 dont le solde est devenu créateur lors de la déclaration d'une distribution spéciale en mai 2016 et de déclarations de distributions subséquentes, tel qu'expliqué à la note 10.

16. CAPITAL

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	2017	2016
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	171 796	167 251

En mars 2017, Gaz Métro a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 4 545 455 nouvelles parts à ses associés au prix de 22,00 \$ par part, pour un produit total de 100 000 \$.

La Convention de société en commandite prévoit que Gaz Métro distribuera au moins 85,0 % de son bénéfice net, excluant les éléments non récurrents, sous réserve de certaines exceptions.

17. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, s'établissent comme suit :

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2016	265 218 \$	(172 810) \$	(23 188) \$	(7 639) \$	(17 184) \$	44 397 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(78 249)	37 287	388	3 654	7 864	(29 056)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	1 168	373	3 750	5 291
	<u>(78 249)</u>	<u>37 287</u>	<u>1 556</u>	<u>4 027</u>	<u>11 614</u>	<u>(23 765)</u>
Solde au 30 septembre 2017	186 969 \$	(135 523) \$	(21 632) \$	(3 612) \$	(5 570) \$	20 632 \$

	Écarts de conversion	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Participations à la valeur de consolidation	Total
Solde au 30 septembre 2015	291 200 \$	(185 991) \$	(19 002) \$	(41 289) \$	(13 964) \$	30 954 \$
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements aux résultats	(25 982)	13 181	(4 590)	(3 096)	(5 467)	(25 954)
Autres éléments du résultat étendu reclassés aux résultats	—	—	404	36 746	2 247	39 397
	<u>(25 982)</u>	<u>13 181</u>	<u>(4 186)</u>	<u>33 650</u>	<u>(3 220)</u>	<u>13 443</u>
Solde au 30 septembre 2016	265 218 \$	(172 810) \$	(23 188) \$	(7 639) \$	(17 184) \$	44 397 \$

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 30 septembre	
	2017	2016
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation :		
Clients et autres débiteurs	2 503 \$	5 320 \$
Stocks	24 244	(4 620)
Frais payés d'avance	(1 763)	1 573
Fournisseurs et charges à payer	(10 232)	12 583
Impôts sur les bénéfices à payer et à recevoir	(2 074)	3 639
	<u>12 678 \$</u>	<u>18 495 \$</u>
Autres informations sur les éléments de trésorerie :		
Intérêts payés	156 510 \$	150 508 \$
Impôts payés	5 361 \$	288 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent des montants de 38 812 \$ au 30 septembre 2017 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (81 236 \$ au 30 septembre 2016) ainsi que des montants de 43 294 \$ (34 423 \$ US) relativement à l'augmentation de la participation dans Transco (néant au 30 septembre 2016). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état consolidé des flux de trésorerie.

19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Gaz Métro offre des régimes de RPD et à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés ainsi que des régimes de rémunération différée qui ne sont pas capitalisés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 3 777 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 et à 3 783 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Pour leur part, les régimes de RPD sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Gaz Métro	31 décembre 2015	31 décembre 2018
Gaz Métro Plus	31 décembre 2015	31 décembre 2018
VGS	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018
GMP	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018

Gaz Métro procure aussi des régimes d'ACR comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des coûts non comptabilisés à l'état consolidé des résultats de Gaz Métro - daQ.

COMPOSANTES DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente les composantes de la situation de capitalisation des régimes inclus dans les autres éléments de passif à long terme des bilans consolidés aux 30 septembre 2017 et 2016.

	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Variation des obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début	1 206 761 \$	1 043 049 \$	201 991 \$	174 964 \$
Coût des services rendus	35 316	28 903	6 615	5 453
Intérêts débiteurs	35 246	36 926	5 832	6 094
Cotisations des salariés	6 043	4 853	1 449	1 364
Cotisations autres et transferts des employés	4 071	5 005	—	—
Prestations versées	(48 611)	(51 242)	(7 779)	(6 795)
(Gains) pertes actuariel(le)s	(78 166)	146 115	(34 791)	21 873
Acquisition d'une entreprise	14 214	—	—	—
Incidence des fluctuations du taux de change	(18 611)	(6 848)	(2 801)	(962)
Solde à la fin	1 156 263	1 206 761	170 516	201 991
Variation des actifs des régimes, à la juste valeur				
Solde au début	923 069	845 685	55 080	52 791
Rendement réel des actifs des régimes	51 487	82 433	6 965	5 342
Cotisations de l'employeur	39 754	41 322	3 208	3 313
Cotisations des salariés	6 043	4 853	1 449	1 364
Cotisations autres et transferts des employés	4 071	5 005	—	—
Prestations versées	(48 611)	(51 242)	(7 779)	(6 795)
Acquisition d'une entreprise	11 892	—	—	—
Incidence des fluctuations du taux de change	(13 394)	(4 987)	(2 902)	(935)
Solde à la fin	974 311	923 069	56 021	55 080
Situation de capitalisation - déficit des régimes	(181 952) \$	(283 692) \$	(114 495) \$	(146 911) \$

ACTIF DES RÉGIMES

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes aux 30 septembre 2017 et 2016.

Catégories d'actifs	Ventilation cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		2017	2016
Titres à revenu fixe	44,0 %	44,3 %	45,1 %
Titres de participation	56,0 %	55,7 %	54,9 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les placements des régimes et les divers risques qui y sont associés sont gérés par les politiques de placement de chacun des régimes. L'objectif de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les sources de risques et les sources de rendements de façon à réduire au maximum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de l'actif net et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les politiques de placement prévoient une gestion des risques financiers par le biais d'une diversification des placements entre les effets à court terme, les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement et l'encaisse. Au sein de

chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'expositions sont définis. Les politiques de placement permettent aussi l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Tous les placements sont évalués à leur juste valeur au moyen du prix courant. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer facilement la juste valeur par voie de référence aux prix généralement offerts, la juste valeur est déterminée au moyen de l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustée en fonction du risque et par comparaison à des actifs semblables cotés en bourse.

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des actifs des régimes de RPD et d'ACR et leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur.

	30 septembre 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Catégories d'actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 480 \$	639 \$	— \$	— \$	15 119 \$
Placements en actions	29 776	1 633	—	—	31 409
Placements en obligations	145 402	139 400	—	—	284 802
Parts de fonds communs de placement	136 179	432 539	—	130 284	699 002
	325 837 \$	574 211 \$	— \$	130 284 \$	1 030 332 \$
	30 septembre 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur liquidative	Total
Catégories d'actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 215 \$	— \$	— \$	— \$	15 215 \$
Placements en actions	19 312	1 234	—	—	20 546
Placements en obligations	126 750	159 589	—	—	286 339
Parts de fonds communs de placement	140 546	399 846	—	115 657	656 049
	301 823 \$	560 669 \$	— \$	115 657 \$	978 149 \$

COMPOSANTES DU COÛT NET AU TITRE DES PRESTATIONS PROJÉTÉES

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Coût des services rendus	35 316 \$	28 903 \$	6 615 \$	5 453 \$
Intérêts débiteurs	35 246	36 926	5 832	6 094
Rendement prévu des actifs des régimes	(56 850)	(51 888)	(3 583)	(3 394)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	20 635	12 209	3 952	2 520
Amortissement des coûts des services passés	537	438	378	402
Coût net	34 884 \$	26 588 \$	13 194 \$	11 075 \$
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de Gaz Métro - daQ ⁽¹⁾	2 122 \$	(15 064) \$	1 146 \$	7 958 \$
Coût constaté	32 762 \$	41 652 \$	12 048 \$	3 117 \$

⁽¹⁾ Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro - daQ correspond à l'écart entre le coût constaté à titre de frais d'exploitation à l'état consolidé des résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi selon la méthode actuarielle pour Gaz Métro - daQ. Cet écart est comptabilisé à titre d'APR.

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
(Pertes) gains actuariel(le)s net(te)s	(3 920) \$	(6 039) \$	238 \$	(1 589) \$
Coût des services passés	70	(11)	—	—
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 850) \$	(6 050) \$	238 \$	(1 589) \$

COMPOSANTES DES ACTIFS RÉGLEMENTAIRES NETS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ⁽¹⁾

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Pertes actuarielles nettes	186 945 \$	283 424 \$	3 005 \$	45 363 \$
Coût des services passés	786	1 428	1 508	255
Première application des PCGR des États-Unis	(48 897)	(51 493)	82 573	86 919
Acquisition d'entreprise	41 329	41 381	7 543	8 127
Écarts budgétaires	2 935	—	1 144	—
Total des actifs réglementaires nets	183 098 \$	274 740 \$	95 773 \$	140 664 \$

⁽¹⁾ Se référer à la note 5 pour plus de détails sur ces APR.

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Exercices clos les 30 septembre			
	2017	2016	2017	2016
	Régimes de RPD	Régimes de RPD	Régimes d'ACR	Régimes d'ACR
Gains (pertes) actuariel(le)s net(te)s survenu(e)s au cours de l'exercice	1 845 \$	(2 172) \$	1 741 \$	(924) \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes	274	157	86	22
Amortissement des coûts des services passés	81	4	—	—
Effet de la constatation d'actifs réglementaires (note 5)	—	—	—	36 563
Variation des autres éléments du résultat étendu	2 200 \$	(2 011) \$	1 827 \$	35 661 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie prévus des régimes de RPD et des régimes d'ACR :

	<u>Régimes de RPD</u>	<u>Régimes d'ACR</u>
Cotisations de l'employeur prévues au cours de l'exercice :		
2018	28 787 \$	3 224 \$
Versements de prestations prévus :		
2018	45 208 \$	6 341 \$
2019	45 222 \$	6 549 \$
2020	49 008 \$	6 821 \$
2021	50 454 \$	7 117 \$
2022	51 414 \$	7 390 \$
2023-2027	264 093 \$	35 720 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<u>Régimes de RPD</u>	<u>Régimes de RPD</u>	<u>Régimes d'ACR</u>	<u>Régimes d'ACR</u>
Obligations au titre des prestations projetées à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,77 %	3,15 %	3,77 %	3,15 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Coût des prestations pour la période de 12 mois close à la date de mesure				
Taux d'actualisation	3,25 %	4,15 %	3,25 %	4,15 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	5,80 %	6,65 %	6,65 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2018 pour certains régimes d'ACR sont de 5,3 % pour Gaz Métro - daQ et 7,0 % pour GMP. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,6 % en 2038 pour Gaz Métro - daQ et jusqu'à 5,0 % en 2023 pour GMP, pour rester à ces niveaux par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
Analyse de sensibilité des régimes d'ACR		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	2 450 \$	(1 876) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations projetées	24 519 \$	(19 166) \$

20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	272 885 \$	321 336 \$
Impôts exigibles	3 453	3 530
Impôts reportés	49 053	38 030
Impôts sur les bénéfices	<u>52 506 \$</u>	<u>41 560 \$</u>

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2017	2016
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	272 885 \$	321 336 \$
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices	26,8 %	26,9 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	73 133	86 439
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Bénéfice provenant de sociétés en commandite	(24 829)	(45 366)
Écart de taux d'imposition entre les juridictions	10 575	7 693
Impôts reportés se rapportant aux activités à tarifs réglementés	932	951
Crédits d'impôt pour énergie et production	(4 908)	(5 883)
Effet net des éléments non imposables et autres	(2 397)	(2 274)
Impôts sur les bénéfices	52 506 \$	41 560 \$
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	19,2 %	12,9 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS REPORTÉS

	2017	2016
Provisions non déductibles	20 446 \$	22 842 \$
Pertes autres qu'en capital et crédits d'impôt reportés	199 561	157 586
Actifs et passifs réglementaires	(7 727)	(15 785)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(442 767)	(411 017)
Avantages sociaux futurs	2 756	2 975
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(304 070)	(267 278)
Autres	(356)	(931)
Passif net d'impôts reportés	(532 157) \$	(511 608) \$

Aucune provision pour moins-value n'a été comptabilisée aux 30 septembre 2017 et 2016. Les actifs d'impôts reportés sont principalement composés de pertes autres qu'en capital reportées qui ont été réalisées par les filiales de la Société. Celles-ci jugent qu'il est plus probable qu'improbable qu'elles seront en mesure d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital de 475 440 \$ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2028 et 2037 compte tenu des renversements des écarts temporaires imposables et des revenus imposables futurs.

Gaz Métro et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables auprès des associés. Si des impôts reportés avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le FASB à la norme ASC 740, intitulée *Income Taxes*, le solde du passif net d'impôts reportés aurait été supérieur de 67 169 \$ au 30 septembre 2017 et de 68 405 \$ au 30 septembre 2016. En contrepartie d'une partie de ce passif net d'impôts reportés, un actif réglementaire de 63 525 \$ serait comptabilisé au 30 septembre 2017 (71 536 \$ au 30 septembre 2016) considérant les traitements réglementaires en vigueur. Les principaux éléments qui expliqueraient cet écart sont les suivants :

	2017	2016
Provisions non déductibles	8 540 \$	6 824 \$
Actifs et passifs réglementaires	(17 524)	(20 473)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(60 086)	(57 004)
Instruments financiers	2 406	2 478
Autres	(505)	(230)
Passif net d'impôts reportés	(67 169) \$	(68 405) \$

21. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation présentés sont déterminés en fonction de la structure de gestion de la Société et rendent compte de la manière dont la direction en évalue leur rendement.

Distribution d'énergie : Ce secteur englobe les activités reliées à Gaz Métro-daQ ainsi que les activités reliées à la distribution du gaz naturel et de l'électricité au Vermont (VGS et GMP). Les activités de ce secteur sont soumises à la réglementation des tarifs par des organismes de réglementation situés au Québec et au Vermont.

Transport de gaz naturel : Ce secteur englobe les résultats découlant des participations que Gaz Métro détient dans trois entreprises de transport de gaz naturel, soit Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc., à titre de mandataire de Société en commandite Gazoduc TQM (TQM), Corporation Champion Pipe Line Limitée et PNGTS.

Production d'énergie : Ce secteur englobe les activités à tarifs non réglementés de production d'énergie liées aux projets éoliens sur les terres privées de la Seigneurie de Beupré et aux projets solaires de Standard Solar.

Services énergétiques, entreposage et autres : Ce secteur regroupe les activités commerciales non réglementées de la Société, incluant notamment celles liées à la vente de gaz naturel liquéfié comme carburant ou produit énergétique, la production et la transmission d'énergie à partir d'une centrale thermique et les services de vente, de location et d'entretien d'appareils fonctionnant au gaz naturel. Ce secteur englobe aussi les résultats découlant de la participation dans les activités d'entreposage souterrain de gaz naturel au Québec d'Intragaz.

Affaires corporatives : Ce secteur englobe toutes les autres activités de la Société qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs ainsi que les éliminations intersectorielles.

Exercice clos le 30 septembre 2017

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel ⁽¹⁾	Production d'électricité	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	Vermont ⁽¹⁾	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 464 683 \$	995 150 \$					
Revenus intersectoriels	25 536	—	25 536	3 213	—	948	(29 697)	—
Total des revenus	1 490 219	995 150	2 485 369	3 213	3 132	64 628	(29 697)	2 526 645
Coûts directs	905 705	613 847	1 519 552	—	3 065	5 946	—	1 528 563
Coûts directs intersectoriels	3 213	—	3 213	—	—	25 536	(28 749)	—
Total des coûts directs	908 918	613 847	1 522 765	—	3 065	31 482	(28 749)	1 528 563
Marge bénéficiaire brute	581 301	381 303	962 604	3 213	67	33 146	(948)	998 082
Frais d'exploitation et d'entretien	252 164	220 415	472 579	1 348	2 742	21 018	11 843	509 530
Gain sur réévaluation de CDH à la suite de l'acquisition (note 4)	—	—	—	—	—	(12 475)	—	(12 475)
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	(91 642)	(91 642)	(27 607)	(6 944)	(3 484)	249	(129 428)
Amortissements	150 934	69 565	220 499	720	109	6 810	—	228 138
Intérêts sur la dette à long terme	31 577	93 054	124 631	2 824	230	2 012	—	129 697
Frais financiers et autres	(926)	584	(342)	100	62	(90)	5	(265)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	147 552	89 327	236 879	25 828	3 868	19 355	(13 045)	272 885
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	—	40 093	40 093	10 424	826	1 245	(82)	52 506
Bénéfice net (perte nette)	147 552 \$	49 234 \$	196 786 \$	15 404 \$	3 042 \$	18 110 \$	(12 963) \$	220 379 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	147 552 \$	73 962 \$	221 514 \$	15 404 \$	(223) \$	17 018 \$	(12 963) \$	240 750 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	(24 728) \$	(24 728) \$	— \$	3 265 \$	1 092 \$	— \$	(20 371) \$
Acquisition de propriétés, aménagements et équipements	190 488 \$	252 410 \$	442 898 \$	1 662 \$	8 725 \$	50 086 \$	— \$	503 371 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	— \$	676 378 \$	676 378 \$	213 238 \$	17 632 \$	68 367 \$	5 326 \$	980 941 \$
Propriétés, aménagements et équipements	2 080 003 \$	1 956 319 \$	4 036 322 \$	19 763 \$	11 784 \$	185 881 \$	— \$	4 253 750 \$
Écarts d'acquisition	— \$	372 751 \$	372 751 \$	273 \$	21 605 \$	14 742 \$	— \$	409 371 \$
Actif total	3 143 893 \$	3 782 256 \$	6 926 149 \$	244 434 \$	61 856 \$	312 592 \$	(16 908) \$	7 528 123 \$

⁽¹⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont et celles de transport de PNGTS sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités de la Société le sont au Canada.

Exercice clos le 30 septembre 2016

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel ⁽¹⁾	Production d'électricité	Services énergétiques, entreposage et autres	Affaires corporatives	Total
	Gaz Métro- daQ	Vermont ⁽¹⁾	Total					
	Revenus provenant de clients externes	1 543 362 \$	1 002 898 \$					
Revenus intersectoriels	11 706	—	11 706	3 006	—	924	(15 636)	—
Total des revenus	1 555 068	1 002 898	2 557 966	3 006	—	41 693	(15 636)	2 587 029
Coûts directs	997 204	597 736	1 594 940	—	—	10 135	—	1 605 075
Coûts directs intersectoriels	3 006	—	3 006	—	—	11 706	(14 712)	—
Total des coûts directs	1 000 210	597 736	1 597 946	—	—	21 841	(14 712)	1 605 075
Marge bénéficiaire brute	554 858	405 162	960 020	3 006	—	19 852	(924)	981 954
Frais d'exploitation et d'entretien	239 320	212 486	451 806	1 199	645	13 748	9 652	477 050
Effet de la constatation d'APR ⁽²⁾	(79 287)	—	(79 287)	—	—	—	—	(79 287)
Quotes-parts des résultats des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	(82 802)	(82 802)	(31 979)	(5 737)	(4 036)	251	(124 303)
Dépréciation d'actifs à long terme	—	26 545	26 545	—	—	—	—	26 545
Amortissements	146 161	81 511	227 672	678	74	3 503	—	231 927
Intérêts sur la dette à long terme	37 390	88 363	125 753	2 419	320	1 124	—	129 616
Frais financiers et autres	2 301	(3 216)	(915)	107	34	(156)	—	(930)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	208 973	82 275	291 248	30 582	4 664	5 669	(10 827)	321 336
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	—	26 929	26 929	12 511	684	1 675	(239)	41 560
Bénéfice net (perte nette)	208 973 \$	55 346 \$	264 319 \$	18 071 \$	3 980 \$	3 994 \$	(10 588) \$	279 776 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Associés	208 973 \$	55 346 \$	264 319 \$	18 071 \$	1 383 \$	4 334 \$	(10 588) \$	277 519 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	— \$	— \$	— \$	2 597 \$	(340) \$	— \$	2 257 \$
Acquisition de propriétés, aménagements et équipements	186 197 \$	302 741 \$	488 938 \$	2 368 \$	— \$	30 081 \$	— \$	521 387 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	— \$	639 743 \$	639 743 \$	211 511 \$	12 272 \$	76 963 \$	5 526 \$	946 015 \$
Propriétés, aménagements et équipements	1 983 946 \$	1 949 584 \$	3 933 530 \$	19 289 \$	106 \$	127 519 \$	— \$	4 080 444 \$
Écarts d'acquisition	— \$	398 456 \$	398 456 \$	273 \$	— \$	— \$	— \$	398 729 \$
Actif total	3 251 375 \$	3 703 863 \$	6 955 238 \$	236 904 \$	13 618 \$	227 070 \$	(7 217) \$	7 425 613 \$

⁽¹⁾ Les activités de distribution d'énergie au Vermont et celles de transport de PNGTS sont effectuées aux États-Unis alors que toutes les autres activités de la Société le sont au Canada

⁽²⁾ Effet de la constatation d'actifs réglementaires liés aux avantages sociaux futurs. Se référer à la note 5 pour plus de détails.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Gaz Métro -daQ a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel avec Intragaz, présentés à titre de coûts directs à l'état consolidé des résultats, totalisant 16 801 \$ au cours de l'exercice 2017 (16 801 \$ en 2016).

Transco a fourni à GMP des services de transmission d'électricité totalisant 27 170 \$ au cours de l'exercice 2017 (25 412 \$ en 2016), présentés à titre de coûts directs à l'état consolidé des résultats.

Gaz Métro -daQ a engagé des frais d'entreposage et de transport de gaz naturel avec Enbridge Inc., présentés à titre de coûts directs à l'état consolidé des résultats, totalisant 21 000 \$ pour l'exercice 2017 (néant en 2016). Enbridge Inc., qui est un des actionnaires ultimes de GMi, a fusionné avec Spectra Energy Corp en février 2017.

En juin 2017, GMP a vendu à Transco sa participation dans un actif sous contrôle conjoint, Highgate Transmission Facility, pour une contrepartie en espèces de 43 537 \$ (32 370 \$ US), correspondant à la valeur comptable nette. Cet actif était présenté à titre de propriétés, aménagements et équipements.

Ces opérations entre apparentés ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a prêté des sommes à la Société et garantit certains engagements de Gaz Métro. Se référer aux notes 14 et 25 pour plus de détails.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent les évaluations à la juste valeur estimative des instruments financiers non dérivés et de leur classification entre les trois niveaux de la hiérarchie de juste valeur :

	Valeur comptable	30 septembre 2017		
		Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100 681 \$	100 681 \$	— \$	100 681 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à court terme	30 879	30 879	—	30 879
Clients et autres débiteurs	192 486	—	192 486	192 486
Trésorerie soumise à des restrictions à long terme	37 187	37 187	—	37 187
Fonds de placement ⁽¹⁾	181 611	94 025	87 586	181 611
Autres placements ⁽¹⁾	17 632	8 064	9 568	17 632
Total	560 476 \$	270 836 \$	289 640 \$	560 476 \$
Passifs financiers				
Découvert bancaire	5 361 \$	5 361 \$	— \$	5 361 \$
Emprunts bancaires	43 818	—	43 818	43 818
Fournisseurs et charges à payer	372 395	—	372 395	372 395
Distributions à payer	51 539	—	51 539	51 539
Dette à long terme	3 476 347	—	4 228 774	4 228 774
Passif contractuel relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié ⁽²⁾	182 377	—	182 377	182 377
Dépôts de clients ⁽²⁾	36 113	—	36 113	36 113
Total	4 167 950 \$	5 361 \$	4 915 016 \$	4 920 377 \$

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les placements des bilans consolidés.

⁽²⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les autres éléments du passif à long terme aux bilans consolidés.

	30 septembre 2016			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 952 \$	51 952 \$	— \$	51 952 \$
Équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à court terme	31 959	31 959	—	31 959
Clients et autres débiteurs	193 586	—	193 586	193 586
Trésorerie soumise à des restrictions à long terme	37 387	37 387	—	37 387
Fonds de placement ⁽¹⁾	190 693	50 150	140 543	190 693
Autres placements ⁽¹⁾	16 802	7 811	8 991	16 802
Total	522 379 \$	179 259 \$	343 120 \$	522 379 \$
Passifs financiers				
Découvert bancaire	6 582 \$	6 582 \$	— \$	6 582 \$
Emprunts bancaires	15 808	—	15 808	15 808
Fournisseurs et charges à payer	378 929	—	378 929	378 929
Distributions à payer	48 503	—	48 503	48 503
Dette à long terme	3 474 517	—	4 364 913	4 364 913
Passif contractuel relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié ⁽²⁾	190 511	—	190 511	190 511
Dépôts de clients ⁽²⁾	36 653	—	36 653	36 653
Total	4 151 503 \$	6 582 \$	5 035 317 \$	5 041 899 \$

⁽¹⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les placements des bilans consolidés.

⁽²⁾ Ces instruments financiers sont présentés dans les autres éléments du passif à long terme aux bilans consolidés.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des exercices 2017 et 2016.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro et ses filiales et coentreprises pourraient se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2017, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 769 460 \$ (616 950 \$ US) (758 294 \$ (578 100 \$ US) au 30 septembre 2016). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que Gaz Métro estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan consolidé. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan consolidé. En l'absence de cette information pour un instrument donné, le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent est utilisé. Une prime

de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à Gaz Métro et à ses filiales ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Au 30 septembre 2017, certains contrats d'achat d'électricité de GMP ne répondent pas aux critères d'exemption des achats normaux et ventes normales et par conséquent, leur juste valeur totalisant 41 274 \$ a été comptabilisée aux bilans consolidés avec en contrepartie un actif réglementaire du même montant.

Les justes valeurs des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2017		30 septembre 2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Contrats de change à terme	339 \$	— \$	— \$	314 \$
Total	339	—	—	314
Instruments dérivés non désignés comme couverture				
Contrats de change à terme	405	—	252	213
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	144	801	1 362	79
Instruments liés à l'électricité :				
Contrats d'achat d'électricité	13 033	54 307	—	—
Contrats d'échange à prix fixe de capacité	—	11 786	647	1 235
Total	13 582	66 894	2 261	1 527
Total des instruments dérivés	13 921 \$	66 894 \$	2 261 \$	1 841 \$
Portions présentées aux bilans				
Court terme	5 065 \$	11 498 \$	1 614 \$	375 \$
Long terme	8 856	55 396	647	1 466
Total	13 921 \$	66 894 \$	2 261 \$	1 841 \$

Les valeurs nominales des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	30 septembre 2017	30 septembre 2016
Contrats de change à terme	26 064 \$	41 770 \$
Instruments liés au gaz naturel (en milliers de gigajoules) :		
Contrats d'échange à prix fixe	5 516	5 229
Instruments liés à l'électricité :		
Contrats d'achat d'électricité (en milliers de mégawattheures)	4 246	—
Contrats d'échange à prix fixe de capacité (en mégawatts)	5 400	5 400

Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Aux 30 septembre 2017 et 2016, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, à l'exception des contrats d'échange à prix fixe de capacité. Au cours de l'exercice 2015, deux contrats d'échange à prix fixe de capacité ont été conclus afin de couvrir une partie des coûts futurs et l'évaluation de ces contrats répondait à un niveau 3 puisque la technique d'évaluation comprend une hypothèse non observable importante concernant les prix à terme du marché des capacités. La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

	Taux sans risque	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Contrats d'échange à prix fixe de capacité	1,25 % à 1,53 %	2,03 %	S.O.	5,30 \$ US/kW ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les prix à terme sont basés sur l'indice déterminé par ISO New England.

La contrepartie des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie est comptabilisée à titre d'APR aux bilans consolidés. Ainsi, aucun gain ou perte n'a été comptabilisé dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu en vertu du traitement réglementaire.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur nette des contrats d'échange à prix fixe de capacité liés à l'électricité qui sont classés au niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur :

	Exercices clos les 30 septembre	
	2017	2016
Solde au début	(588) \$	16 220 \$
Variation de la juste valeur liée aux gains non réalisés	(12 045)	(16 664)
Écarts de conversion des établissements étrangers	847	(144)
Solde à la fin	(11 786) \$	(588) \$

Comptabilisation des instruments financiers dérivés

La tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les opérations couvertes soient constatées dans les résultats. La tranche inefficace est constatée à titre de frais financiers et autres à l'état consolidé des résultats.

24. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, à ses objectifs et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites approuvées par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. Les facteurs de risque, tels que les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix du gaz naturel et de l'électricité, ont une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque lié au taux de change

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des

établissements étrangers. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers. De plus, des contrats de change à terme sont utilisés afin de gérer le risque de change lié à des revenus en dollars américains générés par Gaz Métro GNL.

VGS, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, est exposée aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, car une portion de ses coûts d'approvisionnement de gaz naturel est libellée en dollars canadiens. VGS utilise des contrats de change à terme pour gérer ce risque de change. Puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans un APR, comme approuvé par le VPUC, toute variation du taux de change aurait un impact sur les actifs ou les passifs réglementaires, et non sur le bénéfice net ou les autres éléments du résultat étendu.

Au 30 septembre 2017, une appréciation (dépréciation) de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact négatif (positif) de 1 525 \$ sur le bénéfice net consolidé et de 40 601 \$ sur le résultat étendu consolidé.

Risque lié au taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère ce risque principalement par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Pour Gaz Métro -daQ, en vertu d'un traitement réglementaire, les effets financiers des différences entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs de distribution au cours d'un exercice donné sont reflétés dans les tarifs de distribution d'un exercice futur et, par conséquent, n'ont aucun impact sur le bénéfice net.

Au 30 septembre 2017, une hausse (baisse) de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu un impact à la baisse (hausse) sur le bénéfice net consolidé d'environ 1 299 \$.

Risque lié au coût de l'énergie

Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant et ne fait pas l'objet de couverture à l'aide d'instruments financiers dérivés. Au Vermont, VGS et GMP bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité. Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre d'APR afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu des décisions du VPUC.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société ou l'une de ses filiales effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie relativement aux instruments financiers dérivés, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, conformément aux conditions des ententes intervenues avec lui et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif des bilans consolidés.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	2017	2016
Moins de 30 jours	161 470 \$	175 887 \$
30 à 60 jours	9 648	6 468
61 à 90 jours	2 048	1 821
Plus de 90 jours	11 941	7 824
	185 107	192 000
Moins : provision pour créances douteuses	6 140	8 838
	178 967 \$	183 162 \$

La concentration de crédit liée aux clients et autres débiteurs est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2017, la Société détient des dépôts de 40 026 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 41 408 \$ au 30 septembre 2016.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2017, la majorité des contreparties relativement aux instruments financiers dérivés possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Ainsi, un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises, ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux à des conditions satisfaisantes, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de leur situation ou de leurs perspectives financières ou d'une révision à la baisse de leurs notations de crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

La Société et certaines de ses filiales se sont engagées à accorder certaines sûretés accessoires, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel ou de l'électricité, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas déboursé de montant à l'égard de ces sûretés au cours des exercices 2017 et 2016.

25. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2017, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	243 738 \$	267 250 \$	271 858 \$	252 813 \$	250 624 \$	2 953 839 \$	4 240 122 \$
Transport	339 020	346 902	333 397	329 170	329 168	1 114 066	2 791 723
Entreposage	23 234	21 520	18 974	17 996	17 280	14 837	113 841
Total	605 992 \$	635 672 \$	624 229 \$	599 979 \$	597 072 \$	4 082 742 \$	7 145 686 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

En 2015 et 2014, dans le cadre des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité et la diversité des approvisionnements gaziers, la Société a conclu des ententes préalables sur des capacités de transport et des ententes de remboursement des coûts, advenant la résiliation de celles-ci, afin d'augmenter la capacité de transport de gaz naturel à partir du carrefour de Dawn, en Ontario. Les ententes relatives au transport, dont la durée est de 15 ans, sont entrées en vigueur entre novembre 2016 et novembre 2017. Ces ententes sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'approvisionnement du Québec et du Vermont et permettront d'assurer un accès aux sources de gaz naturel diversifiées et abordables à partir du carrefour de Dawn.

CONTRATS DE LOCATION

La Société et ses filiales se sont engagées dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	2 056 \$	1 919 \$	1 745 \$	1 646 \$	435 \$	802 \$	8 603 \$

GARANTIES

Gaz Métro et GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, ont émis des lettres de crédit d'un montant global de 25 414 \$, afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro. Advenant le non-renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

26. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats consolidés ou sur la situation financière consolidée de la Société.

Par ailleurs, sans limiter la généralité de ce qui précède, un ancien entrepreneur ayant travaillé sur le projet Addison a déposé un recours devant la Cour fédérale des États-Unis alléguant que la compensation payée par VGS pour les travaux exécutés est inadéquate, alléguant également une résiliation illégale de contrat, et réclamant conséquemment un total d'environ 16 000 \$ US, incluant des intérêts et des pénalités d'environ 5 000 \$ US. VGS travaille activement à sa défense dans ce dossier et une provision a été comptabilisée dans les états financiers consolidés au 30 septembre 2017, représentant le montant le plus probable que VGS pourrait être tenu de payer selon les meilleures informations actuellement disponibles. Le montant de cette provision est sujet à changement selon l'évolution du dossier.

27. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Les présents états financiers consolidés et les notes afférentes reflètent l'évaluation par la Société des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 23 novembre 2017, date de publication des états financiers consolidés.

DÉCLARATION D'UNE DISTRIBUTION

Le 23 novembre 2017, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 51 539 \$, payable le 3 janvier 2018, à ses associés.

28. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.